

VILLE DE SCEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE

2 mars 2017

Adopté à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 29 mars 2017

Sommaire

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	3
II- DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	3
III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM.....	3
IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2016.....	4
V- AMENAGEMENT – URBANISME	6
Bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Ville et l'établissement public foncier d'Île-de-France en 2016	6
Approbation de la convention d'intervention foncière avec l'établissement public foncier d'Île-de-France	7
VI- HABITAT	15
Réalisation d'une opération de 117 logements étudiants sis avenue Raymond Poincaré – garantie d'emprunt de la ville à Sceaux Habitat.....	15
VII-ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	21
Pouvoirs du maire – délégation du conseil municipal – complément	21
VIII- AFFAIRES SCOLAIRES	22
Organisation de classes transplantées pour l'année 2017.....	22
Indemnité représentative de logement alloué aux instituteurs et institutrices non logés – taux pour l'année 2016.	27
IX- AFFAIRES FINANCIÈRES	27
Rapport d'orientations budgétaires – année 2017	27
X- QUESTIONS DIVERSES	41
XI- COMMUNICATIONS DU MAIRE.....	41
XII- DÉCISIONS DU MAIRE	42
XIII-QUESTIONS ORALES	43
Question orale de Dominique DAUGERAS	43

Question orale de Jean-Jacques CAMPAN	44
Question orale de Claude DEBON	45

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance du conseil municipal est ouverte à 19 h 38 sous la présidence de Philippe Laurent.

M. le maire

Mes chers collègues, nous allons ouvrir la séance du conseil municipal.

II- DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM

M. le maire

Je demande à M. Lefebvre de bien vouloir procéder à l'appel.

Timothée LEFEBVRE

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Francis Brunelle
- ✓ Florence Presson
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Jean-Louis Oheix
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Liza Magri
- ✓ Pauline Schmidt
- ✓ Sakina Bohu
- ✓ Claire Beillard-Boudada
- ✓ Timothé Lefebvre
- ✓ Catherine Arnould

- ✓ Benjamin Lanier
- ✓ Sophie Ganne-Moison
- ✓ Jean-Jacques Campan
- ✓ Claude Debon
- ✓ Dominique Daugeras
- ✓ Christian Lancrenon

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Isabelle Drancy, en retard, a donné pouvoir à Sylvie Bléry-Touchet, arrive à 19h55
- ✓ Bruno Philippe, excusé, a donné pouvoir à Philippe Laurent
- ✓ Claire Vigneron, en retard, arrive à 20h30
- ✓ Thierry Legros, en retard, arrive à 20h12
- ✓ Xavier Tamby, en retard, arrive à 20h05
- ✓ Othmane Khaoua, en retard, a donné pouvoir à Timothé Lefebvre, arrive à 19h50
- ✓ Catherine Lequeux, excusée, a donné pouvoir à Jean-Philippe Allardi
- ✓ Thibault Hennion, absent, arrive à 19h45
- ✓ Hachem Alaoui-Benhachem, en retard, a donné pouvoir à Benjamin Lanier

M. le maire

Merci. Le quorum est atteint, nous pouvons donc délibérer.

IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2016

M. le maire

Nous passons maintenant à l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016.

Est-ce qu'il y a des observations ?

Jean-Jacques CAMPAN

Si vous le permettez, j'étais absent lors du dernier conseil municipal, car j'étais grippé. Mais j'ai remarqué lors de la lecture du procès-verbal du 15 décembre que M. Lanier avait jugé utile de donner des leçons de démocratie à ses collègues de l'opposition au sujet de leur absence lors des dernières commissions municipales de l'aménagement urbain et du suivi budgétaire.

J'ai déjà dit et écrit que je ne participerai plus à ces commissions sans ordre du jour, documents et supports envoyés une dizaine de jours à l'avance. Le bon exercice de la démocratie locale voudrait que cette procédure de fonctionnement soit systématique. J'invite donc M. Lanier à

adresser ses critiques à ceux qui les méritent, en l'occurrence à ceux qui organisent ces commissions.

Il convient de noter que M^{me} Bléry-Touchet nous adresse les documents, les supports et l'ordre du jour à l'avance. C'est pourquoi je me rends à ses invitations. Et si, exceptionnellement, j'ai un empêchement, je lui adresse un mémo précisant le point de vue de notre Groupe.

Ce commentaire est exposé pour qu'il soit intégré au procès-verbal et que chacun en ait connaissance.

Merci.

Benjamin LANIER

Mon commentaire ne s'adressait pas à l'opposition, mais à l'ensemble des élus et donc également aux membres de la majorité, puisqu'encore, la semaine dernière, lors de la dernière commission d'aménagement urbain, seuls M. Patrice Pattée, l'adjoint en charge de ces questions, et M. Alaoui-Benhachem étaient présents. J'assistais pour ma part au conseil d'administration du CCAS avec M. le maire, M^{me} Pourcelot, M. Bruno Philippe et M^{me} Arnould. Ce message s'adresse donc à l'ensemble de notre conseil municipal.

Bien sûr, chacun est libre de faire ce qu'il souhaite.

Quant à l'ordre du jour, comme cela est indiqué sur la convocation, il est celui du conseil municipal.

M. le maire

Ces échanges d'amabilités ayant été effectués, nous félicitons Sylvie Bléry-Touchet qui est notre exemple à tous en matière de démocratie locale. Si elle le fait, c'est, d'abord parce que les commissions auxquelles vous faites allusion sont très précisément régies par les textes.

Nous intégrerons la déclaration de M. Campan et la réponse de M. Lanier dans le procès-verbal de cette séance.

Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

V- AMENAGEMENT – URBANISME

Bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Ville et l'établissement public foncier d'Île-de-France en 2016

Patrice PATTEE

Il s'agit d'une obligation qui nous est faite au regard du Code général des collectivités territoriales de dresser annuellement le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune de Sceaux.

En 2016, la Ville a procédé à l'acquisition de deux terrains situés rue Albert 1^{er}. Ces parcelles appartenaient à la RATP. Nous les avons acquises en vue de remembrer l'emprise du terrain de la future crèche.

La Ville a par ailleurs procédé à la cession de deux pavillons, l'un situé au 27 avenue Jules Guesde et l'autre au 29 avenue Jules Guesde dans le cadre du lancement de l'opération d'aménagement des Quatre-Chemins.

Cette obligation de bilan des acquisitions et cessions s'applique également à l'EPFIF à qui la Ville a délégué pour partie le soin de réaliser certaines acquisitions et cessions foncières pour son compte.

Ces acquisitions ont concerné deux pavillons, l'un situé 4 avenue du Plessis et l'autre situé 10 avenue du Plessis.

L'EPFIF a par ailleurs cédé à France Habitation un terrain situé 17 à 25 avenue Jules Guesde en vue de réaliser la première tranche de la rénovation du quartier des Mésanges.

M. le maire

Merci M. Pattée.

Il ne s'agit pas de se prononcer pour ou contre ces acquisitions et cessions, mais de prendre acte de ce bilan. Néanmoins, si vous avez des questions ou des observations, c'est le moment.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Approbation de la convention d'intervention foncière avec l'établissement public foncier d'Île-de-France

Patrice PATTEE

Comme je le mentionnais précédemment, la Ville travaille avec l'établissement public foncier depuis 2007. Il était à l'époque rattaché au Département des Hauts-de-Seine. Cette convention signée le 24 juillet 2007 a été renouvelée le 11 mai 2011 et modifiée par avenant le 21 décembre 2015. Toutes ces délibérations ont été examinées par le conseil municipal.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, tous les établissements publics fonciers départementaux ont été intégrés à l'établissement public foncier d'Île-de-France qui a repris les biens, droits et obligations de l'EPF 92, notamment les conventions d'intervention foncière.

Nous vous proposons aujourd'hui de reprendre cette convention et d'en élargir le périmètre à sept secteurs :

Le secteur 1 concerne les lots 2, 3, 6 et 7 des Quatre-Chemins. Le projet d'aménagement a en effet été découpé en lots, chacun de ces lots faisant l'objet d'une cession particulière avec un opérateur, qu'il soit bailleur social ou promoteur privé.

Les lots 1, 4 et 5 ne font désormais plus partie du périmètre de l'EPFIF. Le lot n° 1 appartient dorénavant à France Habitation et concerne la résidence des Mésanges. Sur le lot n° 4, l'EPFIF n'intervient pas, car il s'agit d'un terrain appartenant au département des Hauts-de-Seine qui doit accueillir des logements et un hôtel artisanal. Sur le lot n° 5, l'EPFIF est arrivé au terme de ses missions suite à la revente des terrains pour la mise en œuvre de projets.

Le secteur 2 concerne la Place de la Gare et a fait l'objet de plusieurs délibérations au sein de ce conseil municipal. Sur ce secteur, la Ville a fait le choix de saisir toutes les opportunités qui se présentent pour exercer son droit de préemption. Il reste ainsi une propriété située au 14 avenue de la Gare pour laquelle nous avons demandé à l'EPFIF d'engager des discussions avec le propriétaire.

Le secteur 3 concerne le Petit Chambord. Les propriétaires du terrain situé au 148 avenue du Général Leclerc étant vendeurs, nous avons demandé à l'EPFIF de se substituer à la mairie pour l'acquérir et le porter pour son compte.

Le secteur 4 concerne le Centre-ville sur lequel nous souhaitons avoir un périmètre de veille. Nous n'avons pas de projet clairement défini, mais nous savons que ces terrains présentent des enjeux importants. Nous avons donc demandé à l'EPFIF de se positionner sur ces terrains si jamais des projets de mutation se présentaient. L'établissement public a en effet été créé pour constituer des réserves foncières. Le gros avantage étant que les réserves foncières acquises par un établissement public sont portées par une fiscalité propre et ne pèsent donc pas dans le budget des villes.

Le secteur 5 concerne la propriété de la CPAM. Nous savons que celle-ci a l'ambition de vendre ce patrimoine foncier. Nous avons donc demandé l'intégration de cette propriété dans la convention passée avec l'EPFIF, afin de maîtriser l'évolution de ce terrain situé 1 rue du maréchal Joffre.

Le secteur 6 correspond à une très grande propriété située au 14 avenue du Président Franklin Roosevelt. Cette propriété pourrait être mise sur le marché. Compte tenu de sa taille, nous souhaitons être vigilants et au besoin l'acquérir si les projets n'évoluaient pas conformément à nos souhaits.

Le secteur 7 concerne l'école du Groupe EPF qui évoque régulièrement sa volonté de quitter Sceaux et de vendre ses sites de l'avenue Poincaré et de la rue Lakanal. Le devenir de ces terrains nous préoccupant, nous avons décidé d'intégrer ces propriétés foncières dans la convention que nous vous proposons de signer avec l'EPFIF.

La convention stipule que l'EPFIF budgète une somme de maximale de 35 millions d'euros pour les acquisitions qu'il pourrait être amené à faire, étant entendu que ce budget est réalimenté automatiquement lorsque des terrains sont revendus, soit à la Ville, soit à un opérateur.

M. le maire

Il faut dire que la convention arrive à échéance au 31 décembre 2025.

Vous connaissez tous le mode de fonctionnement de l'établissement public foncier, qu'il s'agisse de l'EPFIF ou de l'EPF 92. Ce ne sont pas des établissements publics fonciers rattachés au Département ou à la Région. Ce sont des établissements publics fonciers d'État présidés par un conseil d'administration composé d'élus. La collectivité n'exerce pas la tutelle de ces établissements.

L'établissement foncier est chargé d'acquérir ou de céder pour le compte de la Ville des terrains aux opérateurs désignés pour aménager.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Jean-Jacques CAMPAN

Cette convention attire de notre part de sérieuses réserves, en particulier l'article 6 portant sur les modalités d'acquisition. Je cite : « *L'EPF procédera, selon les textes en vigueur, aux acquisitions et évictions par tous moyens* ». Je répète : « *aux évictions par tous moyens* ». C'est écrit. « *Et notamment par négociation amiable, par exercice des droits de préemption et par voie d'expropriation* ». Ces mots d'éviction et d'expropriation nous choquent tout particulièrement, même si le cadre juridique de l'expropriation, notamment la déclaration d'utilité publique, n'est pas établie à ce jour.

Nous nous étions déjà opposés à cette formulation en mars 2011 pour le même motif. À l'époque, Messieurs Lancrenon et Brunelle, qui siégeaient à nos côtés, avaient voté contre pour les mêmes raisons. Je suis allé rechercher l'ancienne délibération.

En ce qui concerne plus particulièrement les Quatre-Chemins, je voudrais faire un commentaire sur le lot n° 6. Ce lot est à cheval sur l'emprise ferroviaire de la RATP et sur un triangle composé de l'ancienne maison de M^{me} LOEB et d'une propriété utilisée par la Ville.

Vous savez sûrement que nous travaillons beaucoup avec la RATP dans le cadre de l'association du CARRRO, notamment sur le projet de gare routière. Utiliser des parcelles de cette emprise ferroviaire va à l'encontre de l'intérêt de cette gare routière. L'espace est assez contraint. La mobilisation de ces espaces va par conséquent limiter les capacités de retournement et de manœuvre des autobus. Le projet présenté par la RATP, il y a un peu plus d'un an, était finalement celui d'une gare routière croupion. Elle ne pouvait en effet accueillir que deux bus, le 195 et le 179 ainsi qu'un Paladin. Nous répétons qu'il faut utiliser toute l'ancienne parcelle ferroviaire et insister auprès de la RATP pour déplacer ce local technique situé au milieu de la parcelle, dont nous croyons savoir qu'il contient des éléments de signalisation importants, si l'on veut faire de cette gare routière un vrai pôle multimodal qui aille dans le sens du PDUIF (Plan de déplacements urbains d'Île-de-France), et contribuer ainsi à assurer la pérennité du terminus Robinson, et plus généralement de la branche B2. Vous vous souvenez sans doute des tentatives passées de la transformer en navette.

Vous aurez compris que nous ne sommes pas très chauds sur l'utilisation de cette parcelle.

J'ai une autre question qui porte sur le quartier du Centre. Je vois avec surprise que le secteur porte sur tout le terrain de la maison Renaudin. Pourriez-vous nous expliquer en quoi l'établissement public foncier interviendrait sur ce secteur ? Est-ce qu'il y a dans l'idée de déplacer la maison de retraite ? Je suis d'autant plus surpris que lorsque j'assistais au conseil d'administration de Renaudin, j'avais proposé de céder toute la partie située du côté de la rue Marguerite Renaudin pour renflouer les caisses de l'établissement.

Christian LANCRENON

J'interviendrai plutôt sur le plan humain. On nous montre de beaux plans avec des chiffres et des textes. On parle de lots, mais derrière ces lots, il y a des propriétés et des maisons et par conséquent des vies.

Je remarque depuis un certain temps, et cela dure depuis des années, que l'on exerce des pressions sur des personnes souvent âgées, qui ont parfois toujours vécu là. Quand on lit ces documents, on a l'impression qu'il s'agit d'une course aux acquisitions, ce qui est un peu choquant.

J'ai sans doute une approche différente par rapport à beaucoup d'entre vous, car j'ai fait campagne pour les municipales à deux reprises et j'ai été amené à rencontrer beaucoup de personnes chez elle. Et j'ai constaté de véritables détresses humaines, des détresses absolument incroyables. Je suis sûr que les demoiselles Maître^[NLI](?) auraient sans doute préféré davantage de sérénité en fin de vie.

Certes, il faut se projeter dans le futur, mais il existe d'autres manières d'atteindre cet objectif. Je pense que l'on aurait pu procéder par étapes, en respectant notamment le souhait des propriétaires qui désirent rester et ainsi préserver un secteur pavillonnaire. Je pense que cela aurait été possible.

Benjamin LANIER

Je souhaitais avoir une idée des projets envisagés sur ces secteurs. De nombreuses acquisitions se font dans le cadre d'un projet d'aménagement. Certains sont connus, notamment en ce qui concerne l'avenue Poincaré. Mais il y a assez peu d'informations sur les autres projets d'aménagement.

Qu'est-il prévu par exemple au Petit Chambord ? S'agissant de l'avenue Dufour, la Ville est propriétaire des bâtiments qui donnent sur la rue Houdan. Cela fait-il sens que l'établissement foncier acquiert la rue Dufour, et non pas la ville pour en avoir la complète maîtrise ?

Par rapport à l'EPF, quelles sont les discussions en cours ? L'école est-elle sûre de partir ou non ? On prend en effet les devants, sans avoir forcément d'éléments plus concrets.

M. le maire

Patrice va vous répondre, puis je compléterai.

Patrice PATTEE

Nous allons faire une réponse à deux voix.

En ce qui concerne les questions de M. Campan sur l'éviction par tous les moyens, vous avez en fait apporté la réponse à votre question. Vous avez agité le spectre de l'expropriation, mais la Ville, depuis que je suis élu, n'a jamais procédé à une expropriation, sauf une fois. Il s'agissait d'une toute petite langue de terrain située entre la rue des Aulnes et la rue Jean Perrin. En dehors de ce dossier, la Ville n'a jamais engagé une DUP en vue d'une expropriation.

Comme l'a rappelé M. le maire, cette convention-cadre doit vivre jusqu'en 2025, il est par conséquent utile de prévoir cette possibilité, même si l'on ne l'utilise pas. Si la Ville devait prendre la décision d'une DUP, cela lui permettrait de procéder aux acquisitions en lieu et place de l'EPFIF sur les 7 secteurs identifiés dans cette convention. Il n'y a pas pour le moment de

projet de DUP. Et s'il devait y en avoir, vous seriez appelés à délibérer. C'est un peu formel, mais il faut intégrer cette possibilité dans la convention.

En ce qui concerne le lot n° 6, il ne faut plus parler de gare routière, mais de gare de bus. La nuance est importante. Il ne s'agit pas de faire un dépôt de bus sur le secteur de Robinson, mais d'organiser un pôle multimodal, c'est-à-dire d'interfacer des bus avec des RER. Nous avons travaillé avec le STIF et la RATP pendant de nombreuses années. Nous sommes aujourd'hui parvenus à la conclusion que l'emprise du lot n° 6 n'est pas opérationnelle pour accueillir des bus, car elle est beaucoup trop éloignée de l'entrée du RER. Les piétons usagers du bus devraient en effet faire 150 à 200 m sur un dénivelé important pour récupérer le RER. Les études nous ont conduits à concevoir et arrêter une emprise pour accueillir ces bus au contact immédiat avec l'entrée ouest de la gare de RER qui sera réaménagée conformément au schéma directeur de la ligne B sud.

Je peux vous assurer que cette gare de bus ne sera pas une gare croupion avec seulement deux lignes de bus. Cette gare doit en effet accueillir huit lignes. Le projet n'est pas encore tout à fait stabilisé. Nous participons d'ailleurs à des travaux avec la RATP qui prépare la réorganisation des lignes de bus avec l'arrivée des lignes 4 et 15 du métro. Il est question que certaines lignes de bus ne passent plus à Robinson et que d'autres n'aient plus leur terminal à Robinson, mais dans un lieu plus éloigné. Tout cela nous conforte dans l'idée que le pôle de Robinson sera réellement un site d'échange entre le bus et le RER, avec un confort maximal pour les voyageurs. C'est la raison pour laquelle, d'un commun accord avec la RATP, nous abandonnons le lot n° 6 à la RATP qui y construira des logements. C'est plus pertinent que de garder des réserves sur lesquelles il y avait autrefois des tas de charbon et sur lesquelles il n'y aura jamais de bus.

S'agissant de la question de M. Lancrenon, j'ai déjà répondu sur les expropriations. Aucun pavillon n'a été exproprié, aucune pression n'a été exercée sur les propriétaires du quartier des Quatre-Chemins. Nous avons totalement respecté les demoiselles Maître, puisque le lot n° 3 sur lequel se situent leurs propriétés a été différé. Il n'y a à ce jour aucun projet sur ce lot. Il n'y a donc pas eu de détresse humaine. Je vous l'accorde, les demoiselles Maître avaient bien conscience qu'après leur départ, leurs maisons ne subsisteraient pas. Mais elles ont eu une vie très longue et je ne crois pas que le projet des Quatre-Chemins les ait particulièrement stressées.

M. Lanier, vous parliez de la rue du Four. Vous exprimez votre étonnement sur le manque de cohérence entre les acquisitions de la Ville et les acquisitions de l'EPFIF. En fait, l'EPFIF opère pour le compte de la Ville. Si vous vous souvenez des quelques délibérations que nous avons prises sur le lot des Mésanges ou sur le lot n° 3, il y avait à chaque fois deux vendeurs, l'EPFIF d'une part et la Ville d'autre part. C'est la même chose, mais ce n'est pas le même portefeuille.

M. le maire

Merci M. Pattée.

Sceaux, le 2 mars 2017

Je veux d'abord rappeler le rôle et la façon dont fonctionne l'établissement public foncier. Ce n'est pas un « truc » qui agit de manière indépendante. Il est mandaté par la Ville qui lui demande d'intervenir et d'être en veille sur l'ensemble de ces propriétés. L'EPFIF intervient avec l'accord de la Ville. Les statuts d'un établissement public foncier stipulent qu'il doit avoir cette possibilité. Mais la procédure d'expropriation en elle-même doit faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique qui ne peut être engagée que par le Préfet à la demande du maire. L'EPF peut intervenir en soutien de la Ville, mais c'est la Ville qui demande au Préfet d'engager une procédure de déclaration d'utilité publique pour expropriation. On ne procède pas à une expropriation en claquant dans les doigts.

Patrice a eu raison de rappeler que, depuis que je suis maire, et sous les trois mandats de mon prédécesseur, il n'y a jamais eu d'expropriation. La seule opération engagée concernait ce terrain vague situé rue des Aulnes sur lequel il y avait deux ou trois mesures qui devaient être nettoyées dans l'attente d'un éventuel projet. Sceaux Habitat est propriétaire de cette bande de terrain, mais n'a pour l'instant pas de projets particuliers, des projets plus importants étant en cours.

Je m'étais engagé à ne pas exproprier. C'était –et cela reste– un engagement politique. Je n'ai pas exproprié et je ne lancerai pas de procédure d'expropriation sur les terrains qui figurent dans cette convention. La règle veut que cette possibilité figure dans la convention, mais ce n'est qu'une possibilité et pas une obligation. Et l'EPFIF ne peut pas déclencher seul une expropriation. Il est en charge d'approcher, le cas échéant et sur un rythme dont nous discutons, les propriétaires en vue d'une acquisition éventuelle amiable. Il a aussi un rôle de veille. Dans la mesure où ces propriétés viendraient à être vendues, il a la possibilité de les préempter pour le compte de la Ville. L'avantage principal, c'est qu'il effectue le portage pour le compte de la Ville. Celle-ci n'a donc pas à accroître sa dette pour financer ces acquisitions.

Cela ne veut pas dire que la Ville n'a pas, par ailleurs, procédé à des acquisitions. Les acquisitions des 71 et 73 rue Houdan ont ainsi été réalisées par la Ville et par Sceaux Habitat qui possède deux appartements dans ces immeubles. Ce secteur ne figurait pas dans la convention initiale passée avec l'EPF 92. Nous avons essayé d'avoir une approche sur des propriétés qui pourraient être mises en vente et dont nous souhaitons contrôler le devenir. C'est la raison pour laquelle la maison de retraite Renaudin figure dans cette liste. Il n'est pas interdit de penser que, pour terminer l'opération de rénovation de l'établissement, les tutelles demandent à l'établissement public de céder une partie du foncier. Nous souhaitons en avoir la maîtrise et l'établissement public foncier a tout à fait accepté de faire figurer ce terrain sur la liste.

S'agissant de l'EPF, des discussions ont été engagées avec la Ville sur les locaux dont il dispose. L'EPF détient en effet des locaux sur deux terrains lui appartenant et loue des locaux auprès de la municipalité au Petit Chambord. Ces locaux n'ont plus une capacité suffisante en raison de la forte croissance de l'école. L'EPF a acquis un campus à Troyes ainsi qu'à Montpellier. Cette école s'est donc beaucoup développée, ce dont on peut se féliciter, puisqu'elle est née à Sceaux.

Nous avons examiné la possibilité d'une installation sur le site actuel du Petit Chambord, tout en maintenant la capacité actuelle des écoles maternelle et élémentaire du Petit Chambord. Cela aurait pu aboutir, mais cela s'est finalement révélé compliqué. L'EPF a eu connaissance du départ de l'ENS Cachan sur Saclay et a par conséquent entamé des discussions pour acheter une partie des locaux de l'ENS Cachan. Des discussions sont actuellement en cours. J'ai cru comprendre que les questions financières n'étaient pas totalement réglées.

Naturellement, l'EPF se dit qu'elle va vendre le plus cher possible les terrains de Sceaux, mais cette envie d'un acteur privé ne rencontre pas forcément la conception que la Ville a de l'intérêt général... Et je dis clairement que nous ne laisserions pas faire n'importe quoi sur ces terrains. Le PLU ne le permettrait d'ailleurs pas. C'est ce que nous avons dû expliquer à la nuée de promoteurs venue s'abattre sur nous, voyant là une opportunité extraordinaire. De toute façon, l'EPFIF veillera sur ces terrains lorsque ceux-ci seront cédés. C'est une façon de dire que nous n'accepterons pas n'importe quelle évolution.

S'agissant du Petit Chambord, je veux préciser qu'il s'agit d'une partie du terrain de la propriété. L'autre partie de cette propriété est en cours de vente. Un permis de construire de rénovation à l'identique a d'ailleurs été accordé, ce bâtiment étant protégé. L'EPFIF se portera acquéreur de la partie contiguë au terrain de l'ensemble de l'école du Petit Chambord. Il est en effet intéressant d'avoir ce débouché sur la départementale 920. Je rappelle que les objectifs définis par délibération du conseil il y a quelques années sont toujours les mêmes.

Pour le reste, il s'agit de terrains contigus à des propriétés dont nous sommes déjà propriétaires.

Voilà ce que je peux répondre. Je crois que l'on a tout dit.

Benjamin LANIER

Une question sur le secteur de projet du Petit Chambord. Vous nous aviez expliqué au moment de la discussion sur le PLU que le secteur de projet tombait. Or, vous dites maintenant que cela continue.

M. le maire

Cela ne s'appelle plus un secteur de projet. Ce sont désormais des orientations d'aménagement. Des mentions spécifiques sur ce secteur sont faites dans le PADD et le PLU. Mais il n'y a pas de projet pour l'instant. Nous avons beaucoup de travail par ailleurs, les premiers chantiers du secteur des Quatre-Chemins vont en effet bientôt s'ouvrir.

Patrice PATTEE

Sur les Quatre-Chemins, nous ne maîtrisons pas le foncier. Le secteur de projet nous a donc permis de lancer l'opération.

Au Petit Chambord, lorsque le 148 avenue du général Leclerc sera devenu la propriété de l'EPF, le foncier sera intégralement maîtrisé par la Ville, ce qui rend les choses beaucoup plus faciles.

Jean-Jacques CAMPAN

Vous venez de dire que ce type de convention-cadre impose de parler d'expropriation. Je ne suis pas sûr qu'il soit indispensable de parler d'éviction par tous moyens. Ce terme est quand même un peu violent. Vous dites qu'il n'y a pas de DUP dans l'immédiat. Très bien, mais il peut quand même y en avoir une. Pourquoi mettre cette notion d'expropriation tant qu'il n'y a pas de projet de DUP ? Le jour où il y aura un projet de DUP, il sera toujours temps de faire un avenant à cette convention.

Nous prenons note de ce que vous venez de nous dire. Mais nous nous attachons à ce qui est juridique, et juridiquement, ce qui est écrit est écrit. Cette notion d'expropriation nous choque.

M. le maire

Je vous redis que cette expropriation ne peut avoir lieu qu'à la demande de la Ville faite au préfet après enquête d'utilité publique. L'EPFIF est un établissement public foncier important qui travaille sur la rédaction de dizaines de conventions. Certaines sont signées, d'autres sont en cours de signature. Le métier de l'EPFIF consiste à faire de la réserve foncière en vue d'opérations d'aménagement à moyen ou long terme. Ils ne peuvent pas ne pas dire qu'ils peuvent devenir propriétaires à l'issue d'une négociation ou d'une expropriation. Cette expropriation ne peut être décidée que par le préfet à la demande de la Ville. Je n'ai pas à changer la rédaction de cette convention. Cela fait partie des modes d'intervention de l'établissement. On ne peut pas faire autrement.

Soit l'on signe cette convention, soit on ne la signe pas, mais cela veut dire que l'on renonce à maîtriser l'évolution de la ville. Je sais que vous ne partagez pas le parti pris sur les Quatre-Chemins. Vous ne l'approuvez pas, mais cela ne veut pas dire que nous ne le maîtrisons pas. On maîtrise ce que l'on souhaite. Et nous faisons aux Quatre-Chemins ce que nous avons décidé en termes d'aménagement, de nombre de logements, d'urbanisme. Nous n'avons pas abandonné ces terrains à des aménageurs purement privés qui, en utilisant simplement les règles du PLU, auraient fait ce qu'ils souhaitaient et ce qui leur rapportaient le plus à court terme. Les règles du PLU sont protectrices, mais il est encore plus protecteur d'agir par soi-même en fonction d'une ligne et d'une cohérence politique. Je pense que notre responsabilité d'élus consiste à utiliser tous les outils à notre disposition pour maîtriser l'avenir de la ville. C'est donc un outil important.

Jean-Jacques CAMPAN

L'ancienne convention ne faisait pas mention d'évictions par tous moyens.

M. le maire

On parlait ainsi d'expropriation.

Nous passons maintenant au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem,) une abstention (Christian Lancrenon) [N/L2] et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

VI- HABITAT**Réalisation d'une opération de 117 logements étudiants sis avenue Raymond Poincaré – garantie d'emprunt de la ville à Sceaux Habitat.****Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE**

Nous avons approuvé le 19 juin 2014 la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la Ville de Sceaux à Sceaux Habitat pour la réalisation du multi-accueil de petite enfance et d'une résidence pour étudiants.

En décembre 2015, nous avons pris acte du bilan de la concertation menée sur ce périmètre.

En juin 2016, nous avons autorisé Sceaux Habitat à déposer le permis de construire.

Sceaux Habitat bénéficiera d'un bail à construction portant sur les volumes de la résidence pour étudiants, la Ville souhaitant conserver la propriété du terrain. 117 logements seront construits.

Sceaux Habitat sollicite la garantie de la Ville pour les emprunts suivants :

- ✓ un prêt PLS d'un montant de 4 849 298 € ;
- ✓ un prêt PLS foncier portant sur le terrain d'un montant de 3 298 555 € ;
- ✓ un prêt complémentaire d'un montant de 2 715 951 €.

Le coût total de l'opération s'élève à 10 863 804 € qui seront financés par un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et consignations.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir accorder à Sceaux Habitat la garantie de la Ville à hauteur des 100 % de ces emprunts.

En contrepartie, la Ville bénéficiera d'un droit de réservation de 30 % portant sur 35 logements au sein de la résidence.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Claude DEBON

Cette délibération rentre dans le cadre de l'aménagement du secteur Albert 1^{er} et de la suppression du parking. Vous connaissez notre point de vue sur cette question. Nous avons dit que l'on pouvait tout à fait imaginer une maison d'étudiants de 70 logements. Cela avait d'ailleurs été dit en séance du conseil municipal. Cela nous paraissait déjà être un chiffre important, étant donné que nous ne sommes pas extrêmement clairs avec les besoins réels de logements pour étudiants à Sceaux. On a déjà le boulevard Desgranges et le projet des Quatre-Chemins qui comprend 150 logements pour étudiants. L'EPF s'en va ou va s'en aller. On a aussi parlé des possibilités du logement étudiant chez les habitants de Sceaux. On sait que cela est utilisé et peut se développer. Par conséquent, cette résidence de 117 logements ne nous semble pas forcément utile. En tout cas, nous ne disposons pas des arguments précis démontrant son utilité, d'autant plus qu'elle se situe dans un secteur sur lequel nous estimons nécessaire de maintenir ce parking.

Le deuxième point sur lequel je souhaitais intervenir concerne le droit de réservation de 30 % portant sur 35 logements au sein de la résidence. Pourquoi cette réservation et plus précisément pour qui ? On a du mal à voir l'intérêt de cette réservation. Quel type d'étudiants vise-t-elle ?

Jean-Philippe ALLARDI

Je voudrais réagir aux propos qui viennent d'être tenus sur la place des étudiants à Sceaux.

Madame, si vous étiez à « Parlons ensemble du centre-ville », vous auriez entendu qu'il existe une forte demande de logements pour étudiants, notamment de la part des étudiants qui font leurs études à Sceaux, que ce soit à l'IUT ou à la faculté Jean Monnet. Le logement chez l'habitant ne remplit pas toujours la satisfaction nécessaire à leur accueil.

Nous avons par ailleurs sur notre territoire des lycées avec des classes préparatoires qui font aujourd'hui un double cursus. Il me semble absolument nécessaire, et dans nos obligations de remplir cet accueil. Vous savez aussi que le lycée Lakanal rencontre de gros problèmes d'hébergement. Je pense que notre vigilance doit être extrêmement accrue sur le sujet. Je pense que même avec cette résidence qui sortira de terre, nous ne serons pas encore capacité d'accueillir tous les étudiants dans de bonnes conditions.

Jean-Jacques CAMPAN

Ce que nous venons d'entendre est qualitatif. Nous aurions souhaité une espèce d'étude de marché, un chiffrage des besoins en termes de logements pour étudiants.

Mais j'ai une autre question. Ce montant de 10,8 millions d'euros est-il TTC ou HT ?

M. le maire

C'est un chiffre HT.

Jean-Jacques CAMPAN

Je me permets d'insister, car vous avez toujours dit que, dans cette enceinte, l'on présenterait les dossiers TTC.

M. le maire

C'est un dossier de Sceaux Habitat, pas de la Ville.

Jean-Jacques CAMPAN

C'est HT, le montant est donc beaucoup plus élevé.

M. le maire

Il s'agit d'une TVA à 5,5 %.

Jean-Jacques CAMPAN

Ce chiffrage prend-il en compte les caractéristiques particulières de ce terrain ? Vous savez qu'il abritait autrefois le garage Goualin et que les garages sont souvent source de pollution. On retrouve en effet très souvent du gazole. Une dépollution préalable risque de coûter beaucoup plus cher. Ce chiffrage peut donc être sujet à caution, auquel cas la garantie de la Ville pose question.

M. le maire

Comme vous avez pu le voir, l'opération de désamiantage du parking a eu lieu. C'était la pollution principale qui n'était d'ailleurs pas forcément une pollution totalement artificielle, mais parfois naturelle. Or, même l'amiante naturel doit être enlevée. Nous avons donc désamianté et les études de sol qui ont été menées ont démontré qu'il n'y avait pas de pollution d'hydrocarbures liée à la présence du garage. Je me souviens d'ailleurs que le garage avait procédé à une opération de nettoyage lors de son départ.

Nous délibérons en l'occurrence sur un montant de prêt précis. S'il venait à se poser un problème de quelque nature que ce soit, Sceaux Habitat serait appelé à le gérer. Le montant que nous devons garantir, et non pas emprunter, est précis. Il s'élève à 10 863 804 €.

S'agissant du besoin, comme vous le savez, la résidence située au 71 boulevard Desgranges comporte 71 chambres. Sceaux Habitat a confié la gestion de cette résidence à Fac Habitat qui fonctionne de la même manière que le CROUS. Les étudiants déposent un dossier auprès de Fac Habitat qui attribue les logements. Fac Habitat paye à Sceaux Habitat une redevance globale pour l'occupation de l'ensemble du lieu. Nous sommes évidemment en relation étroite avec cet organisme, certains étudiants déposant parfois leur dossier au service Habitat de la Ville. Nous savons que la liste d'attente est relativement importante. Une cinquantaine de demandes ne sont pas satisfaites, la résidence du boulevard Desgranges étant complète. J'indique qu'elle est occupée exclusivement par des étudiants de Sceaux. La majorité provient de la faculté et quelques-uns de l'IUT. À ma connaissance, très peu sont scolarisés à l'EPF.

L'EPF représente 1 000 étudiants sur presque 10 000 étudiants à Sceaux. La majorité des étudiants provient de la faculté et de l'IUT, et un peu des classes préparatoires. Ces établissements restent à Sceaux. Même si cela a été un temps évoqué, nous avons fait le nécessaire et nous avons des relations suffisamment étroites avec la présidence de l'université de Paris Sud, elle-même inclus dans la communauté universitaire Paris Saclay, pour penser que cela fonctionne bien. Ils sont d'ailleurs extrêmement heureux que nous puissions loger des étudiants à Sceaux.

Je n'ai évidemment strictement aucune inquiétude sur le fait que ces résidences seront occupées par des étudiants qui fréquenteront les établissements de Sceaux. Si d'aventure l'école d'ingénieurs devait partir, rien ne dit que ne viendrait pas, à sa place, une autre école. Des écoles plus petites sont à la recherche de locaux.

Tout ceci procède d'un choix stratégique, que l'on peut contester, mais qui consiste à garder à Sceaux la caractéristique d'une ville universitaire. C'est le choix que nous avons fait. D'autres communes n'ont pas fait ce choix. Nous avons fait le choix d'accueillir des établissements de formation. C'est un choix ancien et c'est un choix que nous souhaitons conforter, voire même accentuer si nous en avons la possibilité.

Pour ce qui concerne l'internat de Lakanal, il compte environ 200 élèves dont la plupart sont en classes préparatoires aux grandes écoles. L'attractivité de Lakanal est liée au fait que l'établissement peut accueillir des élèves de très bon niveau venant de lycées de province. Il faut que nous puissions continuer à accueillir ces 200 élèves. Il faudrait même en accueillir un peu plus pour conforter le statut de Lakanal qui est très important pour Sceaux.

La difficulté d'un internat, c'est qu'il s'agit d'une résidence pour étudiants intégrée dans un établissement scolaire. C'est une difficulté de statut assez importante, difficulté à laquelle

personne ne semble pouvoir vraiment trouver de réponse. Il s'agit de savoir si l'on peut construire une résidence pour étudiants qui serait réservée à des élèves de classes préparatoires. Aujourd'hui, personne n'a de réponse à cette question. Je suis en relation étroite avec la région Île-de-France qui est tout à fait consciente de l'importance de cet internat et souhaiterait voir dans quelle mesure il pourrait bénéficier d'un financement comparable à celui des résidences pour étudiants. Nous sommes en cours de discussion. À l'heure actuelle, l'internat fonctionne, mais les conditions d'accueil des internes ne sont pas satisfaisantes.

Sophie GANNE-MOISON

Il y a six ou sept ans, un projet de reconstruction de l'internat de Lakanal, suite à des problèmes d'insalubrité, avait été présenté à la Région et des fonds devaient être débloqués, afin de rénover le clos et le couvert et d'accueillir également davantage d'élèves en classes préparatoires. Ce projet est-il tombé à l'eau ?

M. le maire

C'est une question de financement et de montage. Tout le monde dit que Lakanal est très beau. C'est le cas, mais à l'intérieur, il y a au moins 100 millions d'euros de travaux à faire. Et je ne compte pas la reconstruction complète du bâtiment des sciences qui est un bâtiment pratiquement hors d'usage. Il est toujours utilisé, mais nous sommes à la limite de l'obsolescence. C'est une question de priorité de la part de la Région et de rapidité de réalisation de ces travaux.

Si nous pouvons trouver le moyen juridique de construire une résidence étudiante qui serait l'internat, dans l'enceinte du lycée, il serait opportun de le faire pour accélérer la rénovation et la reconstruction du bâtiment des sciences.

La Région a changé de majorité, mais de ce point de vue les choses sont les mêmes. La majorité précédente a engagé les travaux de rénovation. Le Conseil régional actuel souhaite les poursuivre, mais cela représente un poids très important par rapport à l'ensemble des budgets que la Région consacre au lycée.

Sophie GANNE-MOISON

Oui, mais il faut trouver la solution pour Lakanal.

M. le maire

Chère Madame, croyez bien que nous y travaillons. J'y travaille de manière assidue en étroite liaison avec M. Fournier, le proviseur de Lakanal depuis la rentrée, comme nous y avons travaillé avec sa prédécessrice, M^{me} Breyton. Ne croyez pas que l'on se tourne les pouces.

Sophie GANNE-MOISON

Ce n'est pas le sujet, mais c'est une urgence et une priorité.

M. le maire

Cela l'est aussi pour nous. Nous sommes d'accord.

Claude DEBON

Et en ce qui concerne le droit de réservation sur les 35 logements ?

M. le maire

Comme je vous l'ai dit, les étudiants qui viennent se renseigner pour un logement à la mairie ou dans les établissements qu'ils fréquentent vont s'adresser à Fac Habitat.

Une garantie d'emprunt fait l'objet d'une convention et il est habituel que la contrepartie consiste en un droit de réservation. Nous ne sommes pas obligés de l'exercer s'il y a un accord avec le gestionnaire. Mais supposons qu'un jour il n'y ait plus d'accord, nous récupérerons notre droit de réservation.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Il y a beaucoup d'étudiants scéens qui cherchent à décohabiter. On pourrait très bien les proposer à ces gens-là.

Claude DEBON

Ils ne sont peut-être pas prioritaires.

M. le maire

Je trouve que l'on ne gère pas trop mal tout cela, parce que nous en avons encore la maîtrise. Si nous faisons l'opération de regroupement de Sceaux Habitat avec l'office de Bourg-la-Reine au sein de la SEMA Sceaux, c'est justement parce que nous souhaitons garder la maîtrise de tout cela.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 30 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Sceaux, le 2 mars 2017

Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

VII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Pouvoirs du maire – délégation du conseil municipal – complément

M. le maire

Le maire veut toujours plus de pouvoirs. C'est ce que l'on appelle la dérive monarchique !

Un article de la loi du 27 janvier 2017 a étendu la liste des pouvoirs que le conseil municipal peut déléguer au maire en ajoutant le dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, la transformation ou à l'édification des bâtiments municipaux.

C'est ce qu'il vous est proposé d'ajouter à la liste des pouvoirs déjà délégués au maire.

Est-ce qu'il y a des observations ?

Jean-Jacques CAMPAN

Vous avez déjà des pouvoirs que l'on va qualifier d'importants, notamment en termes de montant de passation de marché. Cela veut dire que si vous vouliez faire une nouvelle extension de mairie à 14 millions d'euros, vous pourriez le faire sans consulter le conseil municipal.

M. le maire

Entre nous, c'est déjà le cas plus ou moins. Il s'agit du dépôt de la demande du permis de construire pour laquelle il fallait auparavant une délibération. Cela dit, pour une opération de 14 millions d'euros, il faut tout de même voter le budget.

Jean-Jacques CAMPAN

J'entends bien. Vous avez déjà le pouvoir discrétionnaire d'autoriser les permis de construire...

M. le maire

Oui, mais ce n'est pas une délégation du conseil municipal. La loi donne directement le pouvoir au maire.

Jean-Jacques CAMPAN

J'entends bien, mais vous l'avez. Et maintenant, vous avez aussi le dépôt. Nous considérons que c'est trop important, surtout pour des bâtiments municipaux.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 30 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

VIII- AFFAIRES SCOLAIRES**Organisation de classes transplantées pour l'année 2017****Chantal BRAULT**

Merci M. le maire. Cette délibération nous donne l'occasion de parler des classes transplantées, ce qui est assez rare dans cette assemblée. La Ville accompagne, soutient et contribue depuis longtemps au financement de ces fameuses classes transplantées qui, comme leur nom l'indique, se déroulent ailleurs que dans les locaux des écoles de Sceaux, mais dans des lieux dédiés. Nous proposons ces lieux dans le cadre d'un marché public. Ils sont étudiés et choisis en fonction de la possibilité d'y accomplir des thèmes pédagogiques particuliers qui ne sont pas possibles dans le cadre de l'école et qui permettent aux enfants d'être dans un autre milieu, dans des cohésions très intéressantes, puisqu'ils partent à plusieurs classes. Tout cela porte à l'évidence ses fruits.

Pourtant, dans les contraintes budgétaires qui sont les nôtres, nous avons pensé à réduire ces possibilités. L'année dernière, sur 7 demandes, nous n'avons cofinancé que 4 départs. Évidemment, chaque départ est très codifié et cadré avec l'Éducation nationale. L'Inspectrice doit en effet apporter son aval pour l'ensemble de l'organisation.

Nous avons eu cette année un contact très important avec les directeurs d'écoles et les enseignants. Nous avons beaucoup travaillé sur le sujet en ayant dans l'idée que les enfants de nos écoles puissent partir au moins une fois au cours de leur scolarité, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, sachant que les enseignants sont libres d'organiser ces départs en fonction de leurs moyens, de leurs envies, de leurs possibilités et de leurs aptitudes. Il faut aussi considérer que des normes de plus en plus lourdes s'imposent à eux.

Après en avoir débattu avec nos interlocuteurs de l'Éducation nationale, nous avons convenu de donner la possibilité à l'ensemble des classes demandeuses de partir cette année, soit 8 classes. Il

Sceaux, le 2 mars 2017

faut savoir que nous avons beaucoup travaillé sur les lieux d'accueil et leur contenu. Nous savons que ces classes partent donc avec un projet. Toutes les classes demandeuses partiront cette année, ce qui a été une satisfaction pour nos interlocuteurs. Cela représente 230 enfants. Les premières classes qui partiront sous les classes de l'école du Centre. Les unes partiront faire de l'astronomie et de la recherche scientifique et les autres, de la découverte du milieu et de l'étude de l'environnement.

La Ville a souhaité confirmer son attachement à l'organisation de ces séjours en engageant une réflexion sur le départ en 2018 de l'ensemble d'une classe d'âge dans toutes les écoles de Sceaux. Nous avons réactualisé les quotients familiaux pour les harmoniser avec l'ensemble des quotients que nous appliquons pour toutes les activités périscolaires. Ceci permet d'alléger la participation des familles aux revenus les plus modestes, la Ville prenant en charge entre 20 et 85 % du prix des séjours.

Il est demandé au conseil d'approuver le nouveau mode de calcul du coefficient familial qui dans son application permet de faire partir toutes les classes qui en ont fait la demande.

M. le maire

Merci M^{me} Brault. Il s'agit aussi d'approuver le mécanisme et la volonté politique de faire partir toutes les classes demandeuses.

Chantal BRAULT

C'est une vraie réponse aux attentes. Et nous engageons une réflexion pour l'année prochaine sur la possibilité de faire partir l'ensemble d'une classe d'âge des écoles de Sceaux.

Claude DEBON

On voit bien l'intérêt de ces départs en classes transplantées pour tous les enfants et l'accompagnement de la Ville par rapport à cette possibilité donnée aux enfants.

S'agissant de cette proposition de généraliser les départs pour une classe d'âge, on peut se demander ce qu'elle vise à résoudre. L'organisation d'une classe transplantée dépend du volontariat des professeurs et de l'accord du directeur d'école. Moi qui fais partie du conseil consultatif de la vie des familles et de la vie scolaire, j'ai entendu les interrogations de certains parents sur les disparités entre les écoles. Je parle notamment des Blagis, puisque c'est elle qui demande le plus et que les enfants ont finalement la possibilité de partir avec des enseignants et un directeur qui poussent complètement à cela. Mais d'autres écoles ne font pas la même démarche. On se retrouve dans une situation où des enfants partent à plusieurs reprises tandis que d'autres ne partent pas.

Votre proposition oblige à la généralisation dans toutes les écoles d'une possibilité de départ pour un certain type de classe. Mais je me demande si cette proposition ne risque pas de limiter l'autonomie des écoles et des enseignants. Je ne sais pas si je m'exprime bien. Évidemment, il s'agit d'une incitation forte, et pas d'une obligation. J'entends bien que vous ne pouvez pas vous substituer au volontariat, mais cela fait pression. Je pense que cela donne une image de la Ville intervenant qui de façon importante dans cet engagement des écoles, notamment auprès des écoles qui ne poussent pas suffisamment dans ce sens.

Cela m'intéresserait d'avoir votre point de vue, car je crois que les problèmes existent à différents niveaux. Comment aller contre ce volontariat et comment la Ville peut-elle arriver à faire pression dans l'intérêt d'un engagement plus important de l'ensemble des écoles ?

Je ne parle pas du problème du financement. Vous êtes prêts à financer 8 classes. Si l'on parle de faire partir une classe d'âge, par rapport à 44 classes dans l'élémentaire, on retombe sur 8 à 9 classes. J'ai fait le calcul. En même temps, ce ne sont pas les mêmes enfants ni les mêmes classes qui partent aujourd'hui.

Jean-Jacques CAMPAN

Une seule question : quelle est l'enveloppe budgétaire ?

Chantal BRAULT

Il y a plusieurs questions. S'agissant de l'autonomie des écoles, nous pourrions les rendre autonomes en se retirant complètement du dispositif. Elles seront ainsi indépendantes pour faire leur choix comme elles veulent. Il s'agit d'une autonomie mesurée qui reste sous le contrôle de l'éducation nationale. Aujourd'hui nous sommes cofinanceurs et les écoles ont besoin de l'accompagnement de la Ville. C'est tout l'objet de cette délibération.

Vous venez de faire un calcul qui démontre que ce dispositif ne changera pas considérablement le volume d'enfants, mais que cela permettra d'éviter les disparités dont vous parliez à l'instant. Cette disparité existe dans la nature des équipes et des directeurs qui conduisent et portent les projets. Mais aucune école n'est laissée pour compte. L'école des Blagis est partie l'année dernière, parce que nous avons dû faire un choix dans l'enveloppe budgétaire que nous avons prévue. Il n'y avait pas de projets dans les autres écoles, à l'exception de l'école du Centre. Nous avons trouvé un arrangement, une formule acceptable, mais nous n'avons privilégié personne, l'école du Centre étant déjà partie l'année précédente.

Nous avons reçu cette année 8 demandes et il nous était très compliqué de décider qui devait partir ou non. Les directeurs nous ont dit qu'ils avaient la chance d'avoir des enseignants extrêmement organisés et volontaires. C'est ce qui nous a conduits à envisager cette solution.

Les écoles sont toutes traitées de la même manière. L'école des Blagis n'est pas plus pourvoyeuse de projets de classes transplantées que les autres écoles. Cela bruisse peut-être plus, mais toutes les écoles ont de bons projets.

Nous insistons beaucoup sur le volontariat. L'Inspectrice de l'Éducation nationale a bien convenu qu'il sera compliqué de faire partir une classe d'âge, car il y aura toujours un enseignant ou deux qui ne prendront pas le risque de partir. Mais il est possible d'anticiper les choses et envisager, au moment de l'attribution des classes, que les enseignants sachent qu'ils devront faire partir les enfants.

Un travail est en cours avec l'Éducation nationale sur le sujet, mais cette idée commence à plaire et être acceptée par l'ensemble des équipes éducatives.

S'agissant du financement, en 2016, le départ de 4 classes a coûté 45 000 € à la Ville. Avec la refonte des quotients familiaux, cela devrait à peine coûter plus cher à la Ville.

M. le maire

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Les réponses vous ont-elles satisfaites ?

Une réflexion par rapport à cette discussion. Je répondrai tout à l'heure à une question orale sur les rythmes scolaires. La réforme des rythmes scolaires a contribué à l'accroissement d'une sorte de coproduction éducative. Je ne sais si c'est pourtant une bonne chose. Je pense qu'à Sceaux, les choses se passent très bien, parce que nous avons une relation très étroite et très constructive avec le DASEN, l'Inspectrice et les directeurs de nos écoles. La Ville y consacre par ailleurs beaucoup de moyens. Je ne suis pas certain que ce soit le cas dans d'autres communes.

Il est assez intéressant de constater que certains enfants passent plus de temps avec les personnels communaux, à l'heure de midi, pendant les NAP, durant l'accueil du matin et du soir ou au centre de loisirs, qu'avec l'enseignant. Je n'oserais pas dire « avec leur famille ». Nos personnels sont par conséquent amenés à avoir une fonction comportant un caractère éducatif de plus en plus marqué. J'en veux pour preuve le rapport que j'ai remis à la ministre de la Fonction publique sur les ATSEM au titre du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, qui démontre l'évolution de ce métier.

C'est également le cas de la filière animation. À Sceaux, nous avons choisi de structurer un vrai service de l'animation avec des professionnels en nombre relativement important, parce que nous avons considéré qu'il s'agissait d'une fonction essentielle dans l'accompagnement des enfants. Il y a 30 ou 40 ans, on considérerait qu'il s'agissait d'un simple job d'étudiant. Ce n'est plus le cas, ce qui pose d'ailleurs questions. Le gouvernement futur, quel qu'il soit, devra examiner tout cela.

Sophie GANNE-MOISON

Vous parlez du temps passé par les enfants dans les structures scolaires et parascolaires. Au moment où nous avons parlé des animateurs, je vous avais fait remarquer que leur rémunération était assez faible. Est-ce qu'il y aurait matière à les augmenter un peu ?

M. le maire

Il ne vous a pas échappé qu'il existe un statut de la fonction publique.

Sophie GANNE-MOISON

Vous en aviez parlé. Il y a deux statuts, parmi lesquels celui des contractuels.

M. le maire

Dans le cadre de la lutte contre l'emploi précaire, nous avons délibéré pour permettre à 17 agents de passer d'un statut de vacataire à celui d'emploi permanent.

Sophie GANNE-MOISON

Des formations sont-elles prévues ? On leur demande de se spécialiser pour répondre aux évolutions de la famille et de la société. Vu le temps passé et l'importance de la politique petite enfance et jeunesse de Sceaux, dont je vous remercie, car cela est fondamental, j'estime qu'il serait utile d'apporter aux personnes qui encadrent les enfants les formations nécessaires. Je sais que vous le faites. Par rapport à ce qui se fait dans certaines communes en Île-de-France, qu'elles soient de gauche ou de droite, il faudrait peut-être regarder comment faire évoluer le taux horaire de ces personnels.

M. le maire

Nous avons choisi de transformer des emplois précaires en emplois sous statut pour permettre à ces personnels de se professionnaliser et de suivre des formations. Il est vrai que dans certains cas, le taux horaire du vacataire est supérieur à celui du permanent. Mais le statut n'est pas le même.

Globalement, je vois que nos personnels d'animation ne quittent pas notre collectivité. Ils ne doivent pas s'y sentir trop mal.

Voilà pour cette réflexion sur le partage des rôles entre l'Éducation nationale, les communes et les familles. C'est un débat intéressant.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Indemnité représentative de logement alloué aux instituteurs et institutrices non logés – taux pour l'année 2016.

Chantal BRAULT

En vertu des lois Ferry de 1889, les communes sont tenues de loger les instituteurs ou à défaut de leur verser une indemnité représentative. Cette disposition concerne deux instituteurs de Sceaux. Au titre de l'année 2016, la Ville a perçu la somme de 5 616 €, soit une indemnité de 216,50 € par mois pour permettre à ces deux instituteurs de vivre décemment dans leur logement.

M. le maire

C'est la même délibération chaque année. C'est d'ailleurs un peu ridicule de devoir en débattre au conseil municipal.

Claude DEBON

Dans la note, vous citez les 71 enseignants qui sont professeurs des écoles, ce qui fait que l'on peut se demander s'ils sont concernés ou non par cette indemnité. Or, vous venez de dire très clairement que ce n'est pas le cas. Comme ils sont mentionnés dans la note, je trouvais qu'il y avait une ambiguïté dans la formulation.

Chantal BRAULT

Il s'agit de décrire l'ensemble du personnel enseignant, sachant que le salaire du professeur des écoles lui permet de ne pas être indemnisé contrairement à celui d'un instituteur.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IX- AFFAIRES FINANCIÈRES

Rapport d'orientations budgétaires – année 2017

Isabelle DRANCY

Je vais vous parler du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2017. Le Code général des collectivités locales oblige à procéder dans les deux mois précédant l'adoption du budget primitif à un débat sur les orientations budgétaires. Cette année est marquée par l'entrée en vigueur des

dispositions de la loi NOTRe qui introduit quelques nouveautés. Ce débat doit en effet donner lieu à un rapport qui vous a été transmis et certaines thématiques doivent être abordées. Outre la présentation de la situation financière passée et du contexte budgétaire 2017, nous devons présenter l'évolution des dépenses du personnel et des effectifs.

S'agissant de la situation financière de la Ville à la fin de l'année 2016, nous ne pouvons donner que de grandes orientations, puisque le compte de gestion et le compte administratif qui arrêteront la situation de la commune ne seront connus que lors de la prochaine séance du conseil municipal le 29 mars.

Ce que l'on peut d'ores et déjà dire, c'est qu'au 31 décembre 2016, l'endettement s'élève à 53,9 M€. Cet endettement est composé de deux éléments : la dette pour les équipements publics qui s'élève à 46,6 M€ et la dette pour compte foncier qui s'élève à 7,3 M€. Cet endettement est en baisse par rapport au 31 décembre 2008, où il s'élevait à 56,4 M€. Nous voulons rester dans cette tendance, parce que nous voulons continuer d'investir. L'effort d'équipement de la Ville s'est plus récemment manifesté par l'acquisition du Château de l'Amiral qui a fait l'objet d'une délibération et où nous accueillons en ce moment « Parlons ensemble du centre-ville » en vue de réfléchir à l'aménagement de la place de Gaulle. L'endettement est donc bien maîtrisé.

Deuxième élément, nous n'avons pas d'emprunts toxiques, soit des emprunts indexés au franc suisse, soit avec des formules qui ne sont pas maîtrisées.

Le troisième élément porte sur la répartition de cet endettement. Celle-ci est assez équilibrée, puisque 54,4 % de notre endettement se fait à taux fixe et 45,6 % à taux variable. Cette répartition des emprunts nous a permis de bénéficier très largement de la baisse des taux d'intérêt depuis 2009. Le graphique présenté dans le rapport montre bien que cette répartition de la dette nous permet d'avoir des conditions exceptionnelles de financement, puisque le coût de la dette moyen se situe à 2,28 % au 31 décembre 2016, sachant que les taux variables sont très faibles, à 0,64 %, en raison de la politique de la BCE et que les taux fixes sont à 3,62 %.

Un graphique fait état de l'évolution des charges financières depuis 2008. On constate qu'en 2008, les charges financières étaient assez élevées à 2,4 M€. Elles sont en 2016 de 1,4 M€. Cette politique assez active nous a permis de bénéficier de la baisse des taux.

Un autre élément significatif sur la situation de la commune est l'évaluation de la capacité d'autofinancement qui est composée du résultat comptable majoré des amortissements. Le résultat comptable 2016 de la Ville devrait s'élever à 649 k€. Il est en baisse par rapport à 2015. La capacité d'autofinancement est aussi en baisse et devrait s'établir à 2 M€.

Ce résultat est certes positif, mais en baisse par rapport à 2015 en raison d'une prévision budgétaire 2016 faite au plus juste. Nous avons dû tenir compte de dépenses qui n'avaient pas été prévues dans le budget primitif, mais que nous avons dû financer et nous avons constaté des recettes en baisse.

Ces dépenses non financées dans le budget primitif résultent essentiellement de trois éléments :

- ✓ +103 k€ de contribution complémentaire et facultative versée au profit de la communauté d'agglomération Vallée Sud-Grand Paris dont la situation financière n'était pas bonne. Les 11 communes formant la communauté d'agglomération ont par conséquent décidé d'abonder spontanément au budget.
- ✓ +294 k€ de dépenses de personnel non budgétées initialement pour couvrir l'ouverture de classes supplémentaires pour les études dirigées, l'ouverture d'une classe supplémentaire pour les NAP, le recrutement d'une ATSEM et une augmentation des heures d'ouverture de la Rotonde.
- ✓ +90 k€ de dépenses de personnel liés à des congés maternité. Ces congés font l'objet de reversements, mais avec un décalage.
- ✓ -122 k€ de pertes de produits d'impôts, nos bases définitives en matière d'impôts locaux ayant connu une baisse. La DGFP notifie chaque année les bases d'impôts locaux que nous devons recevoir. Fin 2015, des dégrèvements ont été prononcés en faveur des veuves ayant des revenus modestes, mais l'administration n'a pas pu en tenir compte lorsqu'elle a notifié, début 2016, les bases aux collectivités locales. Les bases d'impôts locaux aux collectivités locales ont par conséquent été surestimées. Nous ne l'avons appris qu'en novembre 2016.

Enfin, la Ville a contribué en 2016 au fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales à hauteur de 554 k€ et a vu sa dotation globale de fonctionnement amputée de 703 k€ par rapport à 2015.

Voilà ce que l'on peut dire sur les faits marquants de 2016 s'agissant du contexte économique et financier de la commune.

Pour établir le contexte économique et budgétaire de Sceaux pour 2017, nous sommes partis des éléments macro-économiques que chacun connaît, à savoir un taux de croissance mondiale 2017 estimé à 3,4 % et une croissance française 2017 estimée à 1,3 %. La Loi de finances 2017 est, quant à elle, fondée sur une hypothèse de croissance de +1,5 % et un taux d'inflation estimé à 0,8 %. Le budget 2017 est bâti en fonction de ces hypothèses.

L'autre élément qui nous impacte est la baisse des dotations de l'État aux collectivités locales qui se poursuit cette année. Cette baisse sera de 2,63 milliards d'euros en 2017 et concerne essentiellement la DGF.

La baisse de la DGF devait être moindre, le président de la République s'étant engagé à demander moins aux collectivités locales. Toutefois à la suite de la modification d'une disposition législative dans la Loi de finances 2017, la baisse du taux de l'écarternement qui passe de 3 à 1% qui impactera négativement la commune. La baisse globale de notre DGF sera donc la même que celle de l'année dernière.

Voilà ce que l'on peut dire des principales dotations.

L'autre élément qui nous impacte directement concerne la réforme des institutions et la création de la communauté d'agglomération Vallée Sud-Grand Paris. La commune perçoit pour le compte de l'EPT les recettes de fiscalité additionnelle qui étaient versées à l'ancienne communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre. Optiquement, nos recettes augmentent, mais elles doivent être immédiatement reversées à la communauté d'agglomération. En outre, il faudra compter sur le versement à la communauté d'agglomération d'une dotation qui concerne le transfert de la compétence du PLU. Les reversements à la communauté d'agglomération pour 2017 sont donc estimés à 5,9 M€ contre 5,88 M€ en 2016.

Il est à noter que d'ici le 1^{er} janvier 2018, certaines compétences relevant jusqu'à présent de la commune doivent remonter au niveau de la communauté d'agglomération, notamment tout ce qui concerne l'action sociale.

Certains équipements tels que les équipements culturels sont déjà gérés par la communauté d'agglomération, mais il faudra aller plus loin dans l'approfondissement des compétences de Vallée Sud-Grand Paris.

Vous disposez du schéma, qui rencontre toujours beaucoup de succès, sur les flux financiers entre Sceaux et la communauté d'agglomération.

S'agissant des recettes, notre DGF est en baisse. Nous devrions perdre près de 635 k€ pour l'année 2017. En quatre ans, la DGF versée à la ville de Sceaux aura ainsi baissé de 50 %, ce qui est tout à fait considérable, son montant passant de 4 450 k€ en 2013 à 2 172 k€ en 2016, soit 13 points d'impôts.

L'autre élément défavorable en matière de recettes est la baisse des compensations d'exonérations fiscales. Il s'agit essentiellement de la baisse de la compensation de l'exonération de taxe foncière dont bénéficient les logements vendus par ICADE en 2012. Hauts-de-Seine Habitat est désormais exonéré de taxe foncière. Je vous rappelle qu'à l'époque la taxe foncière pour ces logements s'élevait à 360 k€. Dans un premier temps, l'État s'était engagé à reverser ces 360 k€ sous forme de compensation qui, au fur et à mesure des années, a chuté dramatiquement, puisqu'elle est estimée à 69 k€ pour l'année 2017. La perte cumulée s'élève donc à 794 k€ sur six ans.

Les bases fiscales en 2017 se limitent essentiellement à l'augmentation forfaitaire et légale. Le coefficient de revalorisation des bases voté par la Loi de finances est basé sur l'inflation. Il a été fixé cette année à 0,4 %, ce qui est très faible et sera probablement sur la même tendance dans les années à venir. Il est à noter que le taux de revalorisation sera désormais calculé en fonction du taux d'inflation constaté sur les 12 derniers mois. Or nous sommes dans une période d'inflation très basse, ce qui fait que ce coefficient est très faible. Il était, il y a encore quelques années, à plus de 1 %.

L'autre élément lié à l'augmentation des bases fiscales concerne les constructions. Elle est estimée à moins de 1 %. Il y a très peu de construction à Sceaux. L'essentiel des constructions concerne en effet des extensions de pavillons et il y aura cette année un seul immeuble neuf. Nous sommes l'une des communes ayant l'évolution physique des bases la plus faible du département.

Nous maintenons par ailleurs notre politique d'abattement visant à favoriser les familles. Il existe deux catégories d'abattement en matière de taxe d'habitation, des abattements obligatoires que l'on peut augmenter sur délibération dans certains cas. Nous avons choisi d'accorder un abattement pour les familles au taux maximum de 20 % pour les deux premiers enfants à charge et de 25 % à partir du troisième enfant. Nous nous situons 10 points au-dessus de l'abattement obligatoire. Cette mesure est constante dans notre politique et nous coûte 1,1 M€.

Nous souhaitons enfin maintenir l'abattement de taxe d'habitation en faveur des personnes handicapées.

Nous partons du principe que les droits de mutation resteront dynamiques et que leur niveau s'établira comme l'année dernière à 1,3 M€ en raison de la remontée du marché immobilier.

Nous avons enfin maintenu la tarification des services aux usagers avec une augmentation limitée à 1 %.

S'agissant des subventions versées par nos partenaires, il faut noter que la signature du contrat de développement territorial nous a permis de maintenir et de bénéficier d'un montant important de subventions, et notamment de stabiliser les subventions de fonctionnement à plus de 380 k€, ce qui représente une somme tout à fait considérable. La signature cette année d'un contrat Enfance-Jeunesse devrait par ailleurs nous apporter d'autres financements.

Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée devrait quant à lui être en augmentation. Il est estimé à 716 k€ en 2017 contre 509 k€ en 2016.

S'agissant des dépenses, le contexte est également marqué par une augmentation des charges pesant sur les collectivités territoriales.

La contribution de Sceaux au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales est estimée en 2017 à 550 k€, comme en 2016 et 2015, en augmentation de 715 % par rapport à 2012, l'année de sa mise en place.

L'intégration de l'EPT Vallée Sud-Grand Paris aurait dû nous faire bénéficier d'une baisse du FPIC. Cependant, au vu de la situation financière du territoire, nous avons opté pour le maintien de notre contribution, afin d'en faire bénéficier la communauté d'agglomération.

Les dépenses de personnel devraient progresser de 3,5 % par rapport à 2016. Cette augmentation se justifie par des réformes structurelles qui ne dépendent pas de nous :

- ✓ la mise en place du protocole national « Parcours professionnels, carrières et rémunérations », dont l'objectif est d'intégrer une partie des primes dans le traitement indiciaire des fonctionnaires (Réforme primes, points) ;
- ✓ la poursuite de la revalorisation de la valeur du point d'indice de 0,6 % au 1^{er} février 2017 après une première revalorisation de 0,6 % en juillet 2016.
- ✓ L'augmentation de différentes cotisations, comme la cotisation URSSAF ou le taux de cotisation accident du travail, etc.

Cette hausse est néanmoins limitée par la mise en place d'une politique extrêmement active et volontariste pour limiter la masse salariale, en développant des outils de suivi de dépenses de personnel, en favorisant la mobilité interne et les réorientations professionnelles.

Nous avons également souhaité limiter le nombre d'heures supplémentaires. Aujourd'hui, la durée de travail des fonctionnaires de la commune de Sceaux s'élève à 1 607 heures annuelles, ce qui est conforme à la législation (avec déduction de deux jours, jour de fractionnement, le cas échéant, soit 14 heures).

Les heures supplémentaires sont très largement suivies et contenues. Elles représentent 7 000 heures par an et correspondent essentiellement à des facteurs externes tels que la tenue des bureaux de vote, les périodes de neige ou de verglas, et minoritairement, l'organisation des manifestations municipales comme les feux de la Saint-Jean.

Des tableaux vous présentent ensuite la structure des effectifs de la commune. Plus de 80 % des agents communaux travaillent dans la production de services directement auprès des habitants : écoles, crèches, voirie, centres de loisirs, services aux personnes âgées, restauration scolaire, animation, etc.

Les agents de la catégorie C représentent 74 % de nos effectifs, ceux de la catégorie B, 16 % et ceux de la catégorie A, 10 %. Nous employons majoritairement des personnes titulaires.

Nous allons supporter une ponction très importante comme chaque année à laquelle s'ajoutent de nouvelles charges. Nous parvenons à les absorber, mais cela devient chaque année plus difficile.

Les priorités sont clairement réaffirmées pour 2017. Nous serons particulièrement attentifs au service public et aux services rendus à l'usager. Nous poursuivrons notre démarche « Qualiville » qu'il s'agisse de l'accueil des citoyens à la mairie ou du service Finances-facturation. En 2016, nous avons obtenu le trophée AFNOR de la mairie proposant le meilleur accueil en France. Et nous avons été retenus pour participer à l'expérimentation de la certification des comptes locaux. Nous allons donc travailler avec la Cour des comptes en liaison avec la chambre régionale des comptes de l'Île-de-France, afin d'assurer la régularité, la sincérité et la fidélité de nos comptes. Nous allons adapter aux collectivités locales et à cette commune la démarche faite par les commissaires aux comptes dans les entreprises privées.

Cette expérimentation est très importante, car elle démontre la qualité de nos comptes. 25 collectivités locales sur toute la France participeront à cette démarche, dont 3 en Île-de-France. Cette expérimentation débutera en 2017 et s'achèvera en 2020.

Nous allons par ailleurs poursuivre nos efforts en matière de soutien aux familles scéennes, notamment pour que les femmes puissent travailler. Je vous rappelle que nous proposons déjà une solution de garde à 90 % des familles scéennes qui en font la demande. Ce taux mobilise des financements importants représentant plus de 10 % du budget.

Je vous ai parlé du maintien des abattements pour les familles qui ne sont pas neutres, puisque cela représente un gain d'impôts sur la taxe d'habitation de 317 € pour un enfant, de 634 € pour deux enfants et de 1 029 € pour trois enfants. Ces abattements valent également pour l'ancienne part de la communauté d'agglomération.

L'autre priorité est le soutien à l'action culturelle, qu'il s'agisse du Trianon ou des subventions versées aux associations telles que la MJC et le CSCB.

Nous allons poursuivre notre politique en matière de modernisation des moyens de paiement. Les familles peuvent ainsi utiliser le portail Familles depuis 2012 pour régler leurs prestations, ce qui permet de réduire nos frais de gestion. Le personnel dégagé des tâches d'encaissement peut ainsi se consacrer aux familles en difficulté.

En 2016, nous avons ouvert un nouvel équipement, le RAM-RAP. En 2017, nous devrions aménager un « espace seniors » à la résidence des personnes âgées des Imbergères pour permettre l'accueil et l'orientation des personnes âgées et de leurs aidants.

De la même façon, nous allons construire un nouvel « espace relais » pour accueillir les enfants et les jeunes, celui situé square Alsace-Bretagne étant devenu trop petit.

Nous allons poursuivre les travaux pour maintenir un environnement urbain de qualité. La Ville s'attache ainsi à poursuivre la rénovation de l'éclairage public et de l'enfouissement des réseaux électriques par un programme très ambitieux jusqu'en 2019.

Par ailleurs, la rénovation complète du sol et de l'éclairage dans le quartier Charaire se poursuit, notamment sur le passage Bergeret-de-Frouville.

Et nous poursuivons la mise en œuvre d'un agenda d'accessibilité programmée pour faciliter l'accessibilité de tous les équipements publics. Cela représente un effort considérable de près de 450 k€ par an.

Nous poursuivrons également toutes nos actions en matière de sécurité publique, qu'il s'agisse de la vidéo protection ou de l'installation de caméras nomades.

La Ville souhaite également s'attacher à toutes les actions en matière de développement durable. Je pense notamment à l'usage et à la diffusion des vélos à assistance électrique, à tous ces éléments qui permettent de s'inscrire dans un environnement plus durable.

Nous souhaitons aussi maintenir notre politique en matière de logement social et atteindre le taux de 25 %, ce qui sera le cas grâce à l'opération d'aménagement des Quatre-Chemins et au versement d'une subvention à France Habitation.

Nous accompagnons les différentes associations de la commune en leur octroyant des subventions. Nous avons d'ailleurs voté des acomptes lors de la dernière séance du conseil municipal de décembre. Ces subventions sont d'autant plus importantes que l'on constate un désengagement général, non seulement au niveau du département, mais aussi au niveau de l'État, le CSCB ne bénéficiant plus d'aides de l'État en raison de la réforme de la géographie prioritaire.

Nous souhaitons maintenir la politique de valorisation touristique et économique de la ville et encourager le tournage de films.

Nous affichons enfin la volonté d'entretenir le patrimoine municipal en poursuivant la réhabilitation de l'église Saint-Jean-Baptiste, dont les travaux sont déjà bien avancés. Nous devrions commencer la requalification du site sportif des Blagis. Nous devrions enfin débiter le commencement de la construction de la crèche Albert 1^{er} ainsi que les travaux de rénovation de la bibliothèque municipale, l'aménagement d'un « espace seniors » et la construction d'un « espace relais ». Et nous restons toujours à l'écoute des possibilités de constitution de réserves foncières, notamment via la convention dont nous avons parlé en début de séance avec l'EPFIF, afin de maîtriser notre destin.

Voilà quelles sont les grandes actions et la volonté de la municipalité. Pour ce faire, nous allons maintenir notre niveau d'autofinancement au maximum de nos capacités. Nous rechercherons activement des subventions auprès de tous les partenaires avec l'intégration de nos projets dans tous les dispositifs possibles au fur et à mesure de leur mise à disposition. Une cellule recherche de subventions a été montée en 2016 avec mission de rechercher et d'obtenir toutes les subventions possibles. Elle a ainsi obtenu près de 1,3 M€ de subventions d'État, près de 3,2 M€ de subventions du Département des Hauts-de-Seine et près de 1,6 M€ de subventions pour la rénovation de la bibliothèque. Nous allons continuer à recourir à l'emprunt, ressource très peu chère au vu des taux d'intérêt. Et nous aurons une politique en matière de cession ou de mise en bail à construction de nos réserves foncières, les acquisitions faites n'ayant pas vocation à rester dans le patrimoine de la commune.

En conclusion, malgré les très importants prélèvements opérés sur nos recettes et des dépenses qui augmentent, nous maintiendrons la stabilité des taux d'imposition pour 2017, comme depuis 2008.

M. le maire

Merci, Isabelle, de cet exposé complet.

Je prends maintenant la liste de ceux qui souhaitent intervenir.

Jean-Jacques CAMPAN

Comme vous le soulignez dans votre document, l'évaluation – ce mot me paraît d'ailleurs préférable à celui d'appréhension – de la santé financière de la Ville se fait au travers de la dette et de la capacité d'autofinancement.

Pour la dette, ce n'est pas la première fois que je conteste vos chiffres. Vous annoncez 48 + 7,2 M€ soit 55,2 M€ fin 2015. Or, le trésorier annonce 59 M€ auxquels il faut ajouter les dettes à court terme d'un montant de 3,9 M€, soit un total de presque 63 M€. Même en retranchant les 3 M€ d'actifs circulants, créances et liquidités, on est autour de 60 M€, soit 5 M€ de plus que ce que vous annoncez. Il me semble que vous induisez le conseil municipal en erreur en ne présentant que les chiffres de la dette à long terme.

Vous montrez ensuite une belle courbe de dette stable autour de 55 M€ depuis 2008. Vous omettez de montrer que cette dette était de 10 M€ en 2001, lorsque vous êtes devenu maire. Fin 2015, nous étions à Sceaux à 2 859 € par habitant contre une moyenne de 1 100 € pour les communes similaires à Sceaux. Et ce ratio ne s'inverse pas significativement (-2 %), malgré des cessions depuis deux ou trois ans de plusieurs millions d'euros. Je vous rappelle que la tendance à la remontée des taux est d'actualité. Même avec des taux bas, la charge financière est de l'ordre de 1,5 M€, ce qui n'est pas rien. Avec des taux bien supérieurs, elle était en 2000 de 0,5 M€. Depuis votre prise de fonction, vous avez donc multiplié la dette par 5 et les charges financières par 3. Et ce, même avec des taux historiquement bas.

Vous dites que « *la Ville a fait le choix de recourir, sans tabou* » – j'aurais tendance à dire sans vergogne – « *de manière significative à l'emprunt pour financer ses investissements* ». Comme chaque fois, nous vous invitons à réduire significativement cette dette au lieu de la maintenir à ce niveau excessif de 55 M€ de dette à long terme, soit 59 M€ de dette totale en 2017, quitte à retarder certains investissements qui peuvent attendre.

En ce qui concerne la capacité d'autofinancement, vous annoncez une CAF en 2016 de 2 M€. Comme d'habitude, vous passez sous silence la CAF nette des remboursements d'emprunt qui depuis l'année 2001 a été négative 12 exercices sur 15. Elle était de -3,2 M€ en 2015 et de -4 M€ en 2014. Compte tenu du remboursement des emprunts en 2016 budgétés à 3,8 M€, la CAF nette en 2016 devrait s'établir autour de moins 2 millions. Il n'y a pas de quoi pavoiser.

S'agissant du contexte économique et budgétaire, vous mentionnez le coût net pour le budget de la Ville de 286 k€ du fait de l'intégration de la CAHB dans l'EPT. Je vous avais dit lors d'un précédent conseil municipal que j'espérais que l'on n'allait pas nous refaire le coup des Sceaux, le 2 mars 2017

économies d'échelle à l'envers, tel que nous l'avons connu en 2003 avec la création de la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvres. Vous m'aviez répondu que ce ne serait pas le cas. Or l'on voit déjà apparaître des coûts supplémentaires sans pour autant voir les synergies. C'est un peu se moquer du monde.

Je ne commenterai pas le graphique des flux financiers qui s'inscrit sans doute dans le choc de simplification de la gouvernance de ce pays, lequel est mené par des gens qui n'ont aucune idée des conséquences de leurs décisions en matière d'organisation et de multiplication des strates. Mais je ne vous jetterai pas la pierre, car cela ne relève pas de votre ressort.

Serait-il possible à cet égard de faire apparaître ces entrées et sorties de 4,9 M€ millions d'euros perçus par la commune et reversés à l'EPT dans les états récapitulatifs ? Je travaille beaucoup sur les comptes de gestion. On voit effectivement apparaître des dépenses et des recettes supplémentaires de manière complètement artificielle. S'il y avait moyen d'ajouter une ligne faisant ressortir cet élément, ce serait bien. Je pense que vous êtes un peu contraint par des formats prédéfinis et que l'on peut les voir dans les comptes 65, mais si l'on pouvait les faire apparaître, ce serait bien.

Face à ce contexte contraint, il faut voir ce que l'on peut réduire dans le domaine des investissements. Certains projets pourraient être retardés. Je pense notamment aux enfouissements. C'est bien de le faire. Je n'ai aucun doute là-dessus, mais l'on ne mourra pas si l'on décale un programme d'enfouissement.

Il en est de même pour ce qui concerne les acquisitions foncières. Même si nous trouvons le PLU trop densificateur, il permet de donner un cadre. On peut peut-être mettre la pédale un peu plus douce sur les acquisitions foncières.

En ce qui concerne le fonctionnement, nous voyons avec inquiétude cette augmentation des frais de personnel de 3,5 %. C'est absolument énorme. Je comprends que vous fassiez des efforts, mais il faut en faire encore plus. Il faudrait être à l'intérieur de toute la comptabilité pour identifier les pistes éventuelles de diminution de certains frais. Il faudrait peut-être regarder du côté de la communication ou de l'administration générale. Il y a notamment de multiples participations à des associations diverses et variées qui induisent forcément des coûts administratifs.

Vous investissez beaucoup dans les crèches. Je ne parlerai pas à nouveau d'Albert 1^{er}. Mais ne peut-on pas insister davantage sur les assistantes maternelles qui offrent également un service plutôt que d'investir massivement sur les crèches ?

Il nous semble que compte tenu du contexte, la situation est assez préoccupante.

Benjamin LANIER

Je tenais à remercier M^{me} Drancy et M^{me} Bousquet qui, je pense, a participé à la rédaction de ce rapport et a contribué à la clarté de cette présentation, même si nous avons évidemment des désaccords. C'était en tout cas très bien présenté.

Nous sommes déjà revenus à plusieurs reprises sur les dotations. Je vous épargnerai donc un certain nombre de choses, même si, par rapport à votre rhétorique, je reste inquiet au vu des propositions des candidats que vous soutenez.

Page 4, sur les 294 k€ supplémentaires, serait-il possible d'avoir le détail pour chaque poste ? Vous mettez tout sur les rythmes scolaires, mais il y a quand même la rotonde, les ATSEM, etc. J'aimerais savoir quel est le poste le plus important par rapport à cela.

Page 8, le graphique sur l'évolution des recettes de la dotation globale de fonctionnement laisse apparaître qu'elles étaient en 2013 de 4 450 820 € et de 3,5 millions en 2016. Or, vous dites dans le rapport que la DGF serait passée de 4 450 k€ à 2172 k€. La différence est énorme. Quels sont les bons chiffres ? Ce ne sont pas du tout les mêmes ordres de grandeur.

Page 13, sur l'évolution de la répartition par statut, on voit une diminution du nombre des titulaires, et par conséquent une augmentation des contractuels par rapport à la moyenne des communes de la petite couronne. Avez-vous l'ambition de continuer dans cette tendance, là où par ailleurs vous indiquez vouloir lutter contre l'emploi précaire et évoquez la possibilité de titulariser un certain nombre d'agents qui travaillent pour la ville ? C'est un peu en contradiction.

Je ne reviendrai pas sur le fond, puisque nous en avons déjà parlé. Je ne vais pas redire ce que nous avons déjà dit lors de séances précédentes.

Jean-Philippe ALLARDI

Comme l'a fait notre collègue, je voudrais remercier Isabelle pour la clarté de son exposé et le travail fourni par les services.

Dans les propositions faites pour 2017, ce rapport traduit un budget qui répond aux attentes des Scéens et des administrés. Je crois qu'il suffit d'aller aux rencontres « Parlons ensemble du centre-ville » pour voir que les Scéens sont très demandeurs de services. Ils ne viennent pas habiter Sceaux par hasard. Ils veulent y trouver un certain nombre de services de qualité. C'est ce qu'offre notre ville.

Le budget consacré à la petite enfance, imposé par le choix politique que nous avons fait pour les crèches, est aussi une réponse aux demandes des familles.

C'est aussi un objectif politique pour que notre ville ait une véritable mixité sociale et d'âge. Je crois que c'est important.

On a parlé de l'enfouissement urbain et de la préservation d'un patrimoine de qualité. Cela fait aussi parler de la qualité urbaine de notre ville. M. Campan, sachez que cela valorise nos patrimoines respectifs privés. Il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt.

S'agissant des acquisitions foncières que vous trouvez trop dispendieuses, l'évolution de la population, qui, pour l'instant, n'augmente pas, voire diminue prouve qu'il n'y a pas trop de constructions sur notre territoire alors même que le SDRIF nous impose de densifier. Pourquoi la ville prend-elle la main sur cette gestion en achetant ou en faisant acheter des terrains ? C'est bien sûr pour maîtriser le foncier et maîtriser l'aspect de la ville auquel nous sommes tant attachés. Cela fait partie de l'attractivité du territoire. Nous sommes en concurrence avec les autres communes qui prennent notre ville comme modèle. Là aussi, il faut que nous soyons fer-de-lance dans le sud parisien, surtout avec la constitution de la Métropole. Ce sont des engagements, cela a un coût, mais nous devons l'assumer.

Chantal BRAULT

Un mot pour dire que lorsque nous présentons un rapport comme celui que nous avons approuvé à l'instant sur les classes transplantées, il est à noter constate que le travail effectué est un travail extrêmement fin pour maintenir ce à quoi nous sommes attachés et que nous revendiquons : le lien avec les citoyens.

Je cite cet exemple, mais il y en a beaucoup d'autres. C'est ainsi que nous retrouvons dans ce rapport d'orientations budgétaires tout ce pour quoi nous souhaitons maintenir cette proximité. Nous savons que tout cela peut nous échapper. Dans les politiques familiales que nous conduisons, nous sommes sur des normes de plus en plus lourdes et de plus en plus prégnantes qui nous amènent à supporter et à complexifier nos réponses dans la conduite de notre politique publique.

Je ne reviens pas sur la baisse des dotations, mais elles conduisent à un affaiblissement des réponses apportées à nos concitoyens. Dans ces politiques de proximité et de liens avec les citoyens, essayons de conserver la confiance qui nous est faite dans les projets que nous portons. Il deviendra difficile de continuer à puiser dans tous les budgets. Des familles nous attendent et vous avez compris dans ce que nous décrivions sur le calcul des quotients familiaux, que nous tenus de les réviser, certaines familles étant en difficulté. Nous portons de plus en plus de charges que nous jugeons indispensables en plus de celles qui nous sont transférées sans les moyens qui vont avec.

Christian LANCRENON

On peut se féliciter des efforts faits, mais je ne peux pas m'empêcher de revenir sur le passé. Les projections faites ces dernières années ont été faites comme si les recettes allaient toujours augmenter, ou au moins rester identiques, alors que l'on sait depuis 20 ans que les dotations de

l'État baisseraient. C'est ce que je reproche le plus. On n'aurait jamais dû se retrouver à un tel niveau d'endettement très coûteux pour la ville, et donc pour les Scéens.

Vous parlez de la baisse de la DGF de 50 % en 4 ans. Il n'y a rien de nouveau. On le savait déjà bien avant ces 4 ans.

On lit en page 5 qu'en 1978 les dotations de l'État représentaient 43 % des recettes de la commune. Si je lis cela lors des réunions « Parlons ensemble du centre-ville » à un Scéen qui découvre la ville et que j'embraye en lui disant que ces dotations ne cessent de diminuer et ne représentent plus aujourd'hui que 8 % des recettes de fonctionnement de la ville, il dira qu'il nous plaint. Or, on sait tout cela depuis 20 ans. C'est donc un choix politique qui a été fait, d'où le taux d'endettement actuel.

Je rebondis sur ce que vient de dire Jean-Philippe Allardi. Cela me gêne, d'autant plus que nous soutenons le même candidat. Tu dis que les Scéens sont très demandeurs de services, mais c'est une fuite en avant. Il faut faire prendre conscience aux Scéens que les dépenses ne peuvent pas continuer à vau-l'eau. On change de société, et quel que soit le candidat qui gagnera les présidentielles, on sait que les dotations continueront à baisser. C'est là où il faut se poser des questions sur cette notion du service public, pour que les gens se prennent peut-être un peu plus en main et comme le disait M^{me} Brault, accentuer nos dépenses sur ceux qui souffrent le plus. C'est pour moi le point clé.

M. le maire

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Juste quelques points d'information. Ce rapport est évidemment une œuvre collective de l'administration. Il faut donc remercier M^{me} Deverre et toute son équipe, en particulier Juliette Bousquet. Mais l'administration travaille de manière collective, ce qui est bien pour une administration. Ce n'est pas toujours le cas.

S'agissant de la DGF, M. Lanier a tout à fait raison, le graphique de la page huit est faux. On a oublié une marche de baisse en 2015. En revanche, le graphique représentant les pertes annuelles est vrai.

Benjamin LANIER

Je note que, pour une fois, vous dites que j'ai raison. C'est formidable.

M. le maire

Cela dit, cela vient tempérer un tout petit peu les compliments qui ont été faits à l'administration... !

M. Lancrenon dit que l'on savait que les dotations allaient baisser. Il y a 20 ans, je l'ignorais. En 2008, je ne le savais pas non plus. J'étais déjà président de la commission des finances de l'AMF et j'ai le souvenir que, dès lors que la DGF ne progressait pas du montant de l'inflation et d'une partie de la progression du PIB, on hurlait à la mort. Jamais nous n'aurions pu imaginer que l'Etat renierait ainsi sa parole en venant supprimer et diminuer les compensations d'impôts. Nous avons d'ailleurs réagi vivement il y a quelques jours lorsqu'un des candidats à l'élection présidentielle a proposé de supprimer la taxe d'habitation pour 80 % en disant, le cœur sur la main, que tout cela serait compensé intégralement aux communes. Que l'impôt ne soit pas juste, nous en sommes d'accord. Une révision des valeurs locatives est d'ailleurs en cours d'expérimentation sur les logements. Cela donne des résultats conformes à ce que nous pensions. Entre la nouvelle situation et la situation actuelle, les écarts sont très importants à la hausse et à la baisse. C'est normal puisque l'on dit que cet impôt est injuste. Si on veut le rendre plus juste, certains doivent payer plus et d'autres moins. C'est la logique française qui consiste à vouloir faire des réformes et les abandonner dès lors qu'elle montre ses effets.

On aura l'occasion peut-être de le publier de manière plus détaillée dans le rapport sur le budget, mais il faut que vous sachiez que si nous appliquions en 2017 le droit de 2008, nous aurions une recette supplémentaire ou une dépense en moins de près de 5 millions d'euros. Nous avons fait le choix de diminuer la voilure, mais également de continuer d'investir. C'est un choix que l'on peut contester.

M. Campan évoquait la question de l'enfouissement des réseaux. On peut l'étaler sur un délai plus long, sauf que la concession avec EDF se termine bientôt. EDF est encore tenue de participer à l'enfouissement. Ce ne sera pas forcément le cas avec la nouvelle concession. C'est pourquoi nous mettons les bouchées doubles pour terminer notre programme en lien avec le SIPPAREC.

Nous sommes d'ailleurs extrêmement ennuyés par quelques propriétaires qui ne répondent pas aux courriers. C'est la raison pour laquelle les travaux d'enfouissement traînent dans certaines rues. Si les gens ne répondent pas et que l'on ne peut pas rentrer chez eux pour faire le branchement entre l'alimentation située au niveau du trottoir et la maison elle-même, on ne peut pas avancer. Et nous sommes coincés par quelques personnes. C'est un phénomène que nous n'avions pas connu dans le quartier des Musiciens ou dans le parc de Sceaux. C'est le cas rue du Lycée. Et je ne peux pas violer la propriété privée.

S'agissant des acquisitions foncières, elles sont faites dans la perspective d'être revendues dans le cadre d'un projet d'aménagement. C'est ce que nous avons fait sur les Quatre-Chemins. Nous avons vendu un certain nombre de propriétés achetées récemment. Nous jouons le rôle que joue l'EPFIF, sauf qu'il le joue sur une partie limitée de la ville. Nous sommes ainsi propriétaires des 71 et 73 rue Houdan, mais nous n'avons pas forcément vocation à garder ces propriétés dans notre patrimoine.

Il y aurait encore beaucoup à dire. Le sujet, c'est que nous essayons de faire en sorte que la Ville continue d'investir et de proposer un niveau de service de qualité. C'est ce qu'attendent nos habitants. Sans stabilisation des recettes de la part de l'État, nous serons effectivement amenés à prendre d'autres mesures. Pour le moment, nous essayons de résister, car nous savons que chaque année gagnée est une année gagnée pour les familles, pour les Scéens, pour nos activités culturelles, associatives et sportives. C'est aussi une année gagnée pour la qualité de vie à Sceaux.

S'agissant des relations avec Vallée Sud-Grand Paris, c'est quelque chose d'assez compliqué. Au moment de la création de la communauté d'agglomération, les choses étaient à peu près claires. En ce qui concerne Vallée Sud-Grand Paris, la situation est moins claire. Les mouvements financiers sont extrêmement complexes. On constate que Vallée Sud-Grand Paris a un équilibre budgétaire pratiquement intenable sans un apport financier des villes.

La création de ces grands territoires s'est accompagnée d'un redéploiement d'un certain nombre de financements. Il semble que Vallée Sud-Grand Paris, sans être le territoire le plus négativement impacté, est tout de même impacté par rapport à d'autres territoires du nord de Paris. Le mécanisme de calcul tient compte de la richesse du territoire en termes de potentiels financiers et de revenus des habitants. Dans notre territoire, le revenu des habitants est relativement élevé. Certains territoires dans le nord des Hauts-de-Seine ont des communes avec des revenus encore plus élevés, mais en moyenne, nous apparaissions comme parmi les plus riches. Ces territoires ont par ailleurs été imposés par le préfet. Nous pâtissons notamment du fait qu'il y a à Châtillon, à Montrouge et au Plessis-Robinson énormément de bases fiscales économiques. Cela ne nous arrange pas, car cela nous fait apparaître plus riches. C'est ainsi.

Je ne pense pas qu'une alternance, quelle qu'elle soit, changera grand-chose à tout cela. Globalement, les collectivités locales intéressent peu. Lorsqu'ils sont interrogés sur la diminution du nombre des fonctionnaires, les candidats se refusent à dire qu'ils veulent supprimer des postes d'infirmiers, d'enseignants et de policiers. Tous disent en revanche qu'il y a trop de fonctionnaires dans les collectivités locales. Cela finit toujours ainsi, car ils ne savent pas quoi répondre. Mais j'ai appris à prendre du recul par rapport à ces déclarations...

Nous passons à la prise acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

X- QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

XI- COMMUNICATIONS DU MAIRE

Pas de communications du maire

Sceaux, le 2 mars 2017

XII- DÉCISIONS DU MAIRE

M. le maire

Le tableau des décisions du maire se sophistique en permanence. Je suppose que vous avez des questions.

Jean-Jacques CAMPAN

Puisque vous parlez des décisions du maire, encore un tout petit effort supplémentaire. Les pages sont bien numérotées, mais si l'on mettait 1/3, 2/3 et 3/3, ce serait encore mieux. Il m'est déjà arrivé de perdre une page. Il suffit de l'insérer sous Word. Cela ne coûte pas cher.

M. le maire

Nous progressons toujours en qualité grâce à M. Campan. C'est extraordinaire !

Benjamin LANIER

J'en reviens au rapport d'orientations budgétaires, car je n'ai pas eu de réponse sur la question des 294 k€.

M. le maire

Nous vous donnerons le détail.

Benjamin LANIER

Ma question était surtout orientée sur le montant et sur le pourquoi.

M. le maire

Nous avons dû renforcer en cours d'année l'équipe de la Rotonde. Nous n'avions pas pensé que cela se développerait aussi rapidement. Nous avons également renforcé les équipes d'études dirigées, le nombre d'enfants étant maintenant très important.

Sur les rythmes scolaires, nous avons dû réajuster les choses et ajouter du personnel. Et comme nous avons choisi de maintenir l'équivalent d'une ATSEM par classe, lorsque nous avons ouvert une classe supplémentaire de maternelle, nous avons ouvert un poste d'ATSEM.

Pas de questions sur les décisions du maire ?

Nous passons aux questions orales.

XIII- QUESTIONS ORALES

Question orale de Dominique DAUGERAS

Dominique DAUGERAS

Ma question concerne le bilan de la réforme des rythmes scolaires à Sceaux en mars 2017.

La réforme des rythmes scolaires a démarré à Sceaux en septembre 2014, comme dans la plupart des communes de France. Les TAP, temps d'activités périscolaires, ont été réorganisés en septembre 2015 à Sceaux pour devenir des NAP, nouvelles activités périscolaires.

Quel bilan de cette réforme et de ses conséquences pédagogiques auprès des parents, des enseignants, des directeurs d'école, de l'inspection académique et des animateurs de ces activités avez-vous pu établir ?

Qu'en est-il du bilan financier : quel coût par enfant pour les parents, quel coût par enfant et quel coût total pour la ville ? Quelle est aujourd'hui la participation de l'État, puisqu'il devait participer au financement de ces activités nouvelles ? Où cela en est-il aujourd'hui ?

M. le maire

Je voudrais vous préciser que des rencontres régulières avec les représentants des parents d'élèves, les membres de la communauté éducative et nos propres équipes permettent de conclure un bilan positif des activités périscolaires mises en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Vous l'avez dit, nous avons commencé avec un premier système en 2014 qui a été modifié en 2015. Ces ajustements ont permis de répondre mieux aux attentes des enfants dans le cadre d'un projet éducatif de qualité. Ce résultat a été en effet obtenu grâce à une collaboration étroite avec les enseignants, les directeurs d'école ainsi qu'avec les animateurs de la Ville.

S'agissant des éléments financiers, le coût global du fonctionnement est de l'ordre de 300 k€, ce qui représente à peu près 170 € par enfant. C'est assez intéressant, parce que c'était le chiffre qui avait été annoncé en moyenne par l'association des maires de France lorsque nous avons fait des simulations au tout début de la mise en œuvre du projet.

L'État apporte 90 k€ par le fonds d'amorçage qui est à présent stabilisé. Et la CAF apporte 60 k€. Le coût net pour la ville est donc de l'ordre de 150 000 €, soit 85 € par enfant.

Je veux rendre hommage et remercier Chantal Brault, première adjointe que chacun connaît, et l'ensemble des membres de la communauté éducative et de nos services pour leur implication très forte dans la mise en œuvre de cette réforme qui a permis ce résultat satisfaisant.

Si vous le permettez, je donne la parole à Chantal si elle souhaite ajouter quelques mots.

Chantal BRAULT

Merci, M. le maire. Cela a été effectivement un travail extrêmement fin, pointu et quotidien, mais finalement très intéressant. Et je constate à chaque conseil d'école où sont rassemblés parents, enseignants et l'inspectrice, une satisfaction générale pour l'organisation et les efforts qui ont été faits dans la mise en œuvre de cette réforme. Tout cela se passe formidablement bien. Le résultat le plus probant, c'est l'existence d'une sorte de coéducation. Les relations qui se sont établies entre nos animateurs, nos animateurs référents, les directeurs d'écoles et les enseignants ont permis de constituer une sorte de collectif qui travaille ensemble, qui se comprend et qui s'entend. S'il y a un point positif dans cette réforme, c'est au moins celui-là.

Question orale de Jean-Jacques CAMPAN**Jean-Jacques CAMPAN**

Il s'agit d'une question portant sur la surface exacte de la crèche de la rue du Lycée.

Dans votre réponse du 15 novembre 2016 aux 219 pétitionnaires qui s'opposent à la destruction du parking Albert 1^{er} et demandent la rénovation de la crèche de la rue du Lycée, vous signalez que la surface du terrain de cette crèche est de 1 500 m² « trop exigu » pour accueillir 80 jeunes enfants.

Or le cadastre que nous avons consulté mentionne :

- ✓ pour la parcelle 64 : 650 m²,
- ✓ pour la parcelle 63, 1 262 m².

Qui dit vrai ?

Et nous avons ajouté les photocopies des références cadastrales.

M. le maire

Je vous confirme que deux parcelles distinctes constituent l'ensemble immobilier situé à l'angle de la rue du Lycée et de la rue de Penthièvre. Cette situation s'explique par le fait qu'une partie de la parcelle 63 se situe de fait dans l'emprise des espaces publics situés aux abords de la crèche. Il y a ainsi 350 m² qui sont constitués d'une partie des trottoirs et même de la chaussée aux droits de la crèche sur la rue de Penthièvre et sur la rue du Lycée. Le terrain effectivement occupé par la crèche représente donc 1 262 m². Cette surface a été rappelée lorsque s'est posée la question de reconstruire la crèche.

Je tiens par ailleurs à souligner que la construction de la crèche sur une autre emprise comporte plusieurs avantages parmi lesquels celui de permettre une continuité de service pour les familles dont les enfants sont accueillis dans cette structure. Et je vous rappelle que la convention passée avec le département il y a 15 ans prévoyait que la crèche soit reconstruite sur le parking Albert

1^{er}. Lorsque l'on connaît le souci de l'exactitude juridique du Département, il vaut mieux que nous fassions exactement ce que nous avons dit que nous ferions.

Je veux vous dire d'ailleurs que le fait que le cadastre ne soit pas totalement cohérent avec la réalité du terrain est vrai dans de nombreux endroits de Sceaux. Dès lors que nous avons besoin de clarifier des choses dans ce domaine, nous sommes amenés à faire beaucoup d'actes juridiques. Il y a eu des délibérations, des intentions de cessions à l'euro symbolique de terrains et tout cela n'a jamais été régularisé ou déposé aux hypothèques. Nous reprenons aujourd'hui toute une série de dossiers. C'est le cas par exemple de terrains à Albert 1^{er} ou allée de Trévisse. Il nous faut régulariser la propriété des trottoirs de l'allée de Trévisse. C'est beaucoup de travail qui n'amène pas grand-chose en termes de services nouveaux, mais qu'il faut faire pour nettoyer ce qui n'a pas été fait par le passé.

Question orale de Claude DEBON

Claude DEBON

Ma question renvoie au problème de la sécurité à Sceaux.

Vous faites état dans le dernier Sceaux magazine de la réunion du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance du 15 décembre dernier.

Pouvez-vous nous faire un compte rendu des principales décisions prises lors de cette réunion pour améliorer l'efficacité d'intervention sur le terrain ?

En quoi consiste concrètement le renforcement de la cohérence entre les différents niveaux d'intervention tel qu'indiqué dans l'article de Sceaux Mag ?

Pouvez-vous nous faire part des statistiques de délits à Sceaux, notamment des cambriolages, en 2015, 2016 et début 2017.

Dans le contexte actuel d'insécurité, recrudescences des alertes dans le métro, le 22 février à Vélizy, nombre de cambriolages et d'incivilités dont nous avons écho à Sceaux, etc., allez-vous enfin revoir votre politique de sécurité qui consiste à vous en remettre uniquement à la police nationale qui ne peut pas être sur tous les fronts et doit donc être aidée par la police municipale ?

M. le maire

Je vous rappelle que le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance contribue à la coordination des acteurs locaux en vue de répondre aux problématiques de sécurité. Ce travail s'articule autour des axes du contrat local de sécurité qui se décompose en neuf programmes.

- ✓ améliorer la visibilité et la lisibilité de l'action menée en matière de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- ✓ améliorer la sécurité aux abords des établissements scolaires et universitaires. Je rappelle

que ce contrat est signé par la Ville et par le préfet. Il s'agit donc d'un objectif commun.

- ✓ aménager et gérer des espaces publics pour une meilleure sécurité ;
- ✓ faire de chacun l'acteur de sa propre sécurité et de celle de tous ;
- ✓ conforter et accompagner les gardiens d'immeubles dans leur rôle auprès de la population ;
- ✓ mobiliser chacun en faveur des victimes ;
- ✓ prévenir les conduites à risques, notamment les conduites addictives ;
- ✓ développer la responsabilité civique ;
- ✓ mieux appliquer les actions en matière éducative et sociale.

Les échanges sur ces différents thèmes à l'occasion des réunions plénières bisannuelles du CLSPD permettent de préciser les actions à mener pour les mois suivants.

Des réunions ou rencontres spécifiques sur ces différents thèmes ont pour objet de préciser également les modalités des actions à mettre en œuvre. C'est ainsi, par exemple, que s'est tenue le 1^{er} mars, à mon initiative, une rencontre entre les gardiens d'immeuble et le commissaire de police pour échanger sur les difficultés rencontrées et les moyens à mettre en œuvre.

Les échanges avec des proviseurs des établissements d'enseignement sont également fréquents, afin que chacun puisse agir pour les sécurités des élèves aux abords des établissements. Il s'agit d'une problématique difficile, puisque se pose la question des élèves fumeurs. Il est interdit de fumer dans l'enceinte des établissements scolaires. Ces élèves sortent et constituent un attroupement qui est en lui-même un facteur de fragilité.

La mobilisation des différents partenaires se déploie ainsi sur les différents axes d'intervention, y compris ceux ayant pour objet de permettre à chacun de se prémunir contre les risques auxquels il est exposé, quel que soit son âge.

Le contexte du plan Vigipirate peut contribuer à alimenter des inquiétudes alors même qu'il se traduit par une mobilisation très forte des forces de police sur le terrain et plus particulièrement sur les sites considérés comme les plus sensibles, tels que les abords des établissements scolaires. Plus on voit de policiers ou de soldats de Sentinelle, plus les gens sont inquiets. Ils se disent que quelque chose se passe.

S'agissant de la délinquance proprement dite, ses composantes évoluent de manière très variable. Il ne serait pas responsable de laisser entendre qu'il pourrait y avoir à Sceaux une dégradation générale alors même que certains phénomènes sont en recrudescence. Ainsi, les violences physiques entre les personnes sont en baisse depuis 2015. Cette baisse a été confirmée au début de l'année 2017. La ville de Sceaux reste l'une des moins impactées du département en la matière. Les atteintes aux biens, qui avaient augmenté en 2016 par rapport à 2015, sont à nouveau en baisse ces deux derniers mois. Parmi ces faits figurent les cambriolages. En 2007, on comptait 130 cambriolages, 72 en 2010, 158 en 2013 et 136 en 2016. Les cambriolages donnent

généralement lieu à un dépôt de plainte, car l'assurance demande l'attestation du dépôt de plainte pour indemniser. Ce n'est pas toujours le cas lorsqu'il y a de petites dégradations sur un véhicule, comme le bris d'une vitre.

Un autre phénomène est intéressant lorsque l'on prend le nombre de faits de délinquance, c'est que plus l'action de la police est efficace, notamment en matière de trafic de stupéfiants, plus elle interpelle. Cela ne veut pas dire que la délinquance augmente, mais que la police est plus efficace. C'est la raison pour laquelle l'État n'additionne plus les chiffres lorsqu'il les présente. Les chiffres sont parfois en augmentation, parce que la police est plus efficace. Ils sont parfois en augmentation, parce qu'il y a une réelle augmentation des faits de délinquance.

On constate que les chiffres des faits de cambriolage sont parfois erratiques sans que l'on puisse savoir pourquoi. On voit dans certains quartiers une série de cambriolages qui procèdent tous de la même manière de faire. C'est notamment le cas ces temps-ci sur la résidence Penthivière. La seule façon de les faire cesser est d'interpeller la bande qui y sévit. Mais pour l'interpeller, il faut une action spécifique de la police nationale et une organisation assez lourde.

Par ailleurs, malgré les efforts que nous pouvons faire avec le commissaire de police et l'officier de prévention, trop souvent les particuliers ne prennent pas des mesures simples de précaution qui seraient de nature à dissuader les cambrioleurs. C'est pourquoi les actions de sensibilisation que nous menons restent essentielles. Les cambrioleurs rentrent souvent par une fenêtre laissée ouverte, parce que la personne est partie faire une course une demi-heure. La plupart des cambriolages se produisent dans la journée et en dehors des périodes de vacances scolaires. Il y a assez peu de cambriolages l'été. J'ai le souvenir que sur les opérations « Tranquillité vacances », nous ne déplorons aucun cambriolage. Il faut donc rappeler que chacun est acteur de sa propre sécurité.

Certains faits sont en baisse, puisque les vols de véhicules s'établissent aujourd'hui à moins de 48 par an, ce qui est beaucoup moins qu'à une certaine période lorsque sévissait le gang des Twingo qui a finalement été arrêté.

Suite à votre remarque relative au concours des agents municipaux de tranquillité urbaine, je vous précise que l'organisation en place favorise leur présence soutenue dans les différents quartiers de la Ville. Et cette présence contribue, je n'en doute pas, à dissuader certains phénomènes.

Ces agents agissent en complémentarité, et non pas en substitution, avec la police nationale, s'attachant à lutter contre différents phénomènes de nature à dégrader l'espace public (stationnements gênants, dépôts sauvages, incivilités diverses, etc.). Ces phénomènes ne doivent pas être négligés, car ils sont réellement de nature à nourrir le sentiment d'abandon et donc d'insécurité. Je suis convaincu que de telles interventions sont plus que jamais nécessaires dans notre ville. Le commissaire et les représentants de l'État dans le département ont, quant à eux, bien compris la pertinence de mobiliser les agents municipaux sur ces phénomènes au vu de la

spécificité de Sceaux sur le plan de la délinquance et des missions qui incombent aux services de police nationale.

Le commissaire nous a dit qu'il s'occupait de la délinquance et que nous devions nous occuper des poubelles, parce qu'il y a de plus en plus de containers dans les rues, les propriétaires ne prenant pas la peine de les rentrer après le passage des bennes. Le commissaire nous dit que cela est de nature à créer des risques. Il nous demande donc de mobiliser nos services sur ce phénomène de présence inopportune des containers sur la voie publique. De son côté, il s'occupe de la délinquance. C'est le partage des rôles.

Chers collègues, merci de votre participation. Nous vous donnons rendez-vous le 29 mars.

La séance du conseil municipal est levée à 22 h 50.